



RAPPORT DE RECHERCHE

N° 2025-9

INFLATION, DROITS CONNEXES ET AIDES SOCIALES LOCALES

DENIS ANNE, YANNICK L'HORTY

www.tepp.eu

TEPP – Théorie et Evaluation des Politiques Publiques - FR CNRS 2042

Inflation, droits connexes et aides sociales locales

Denis ANNE*, Yannick L'HORTY**

Novembre 2025

Résumé

Si les dispositifs nationaux et légaux de soutien aux bas revenu tels que le RSA, la prime d'activité ou les allocations logement sont indexés à l'inflation au travers d'un ensemble de règles strictes appliquées de façon automatique, ce n'est pas le cas des aides locales et extra-légales accordées aux ménagées pauvres par l'Etat et les collectivités locales. Dans cette étude, nous observons l'évolution des barèmes d'attribution de ces droits connexes pendant la période de forte montée de l'inflation de la première moitié des années 2000, à partir d'un inventaire réalisé dans six localités dont Paris, Lyon et Marseille, entre 2020 et 2024. Nous montrons que les aides sociales ont été globalement sous-indexées conduisant à des pertes de pouvoir d'achat dont le niveau moyen se situe autour de 5,5 % pour les ménages sans revenu d'activité. Alors que les droits connexes et les aides sociales locales représentent au mieux une fraction faible des aides sociales aux bas revenus, ils ont contribué de façon prépondérante à l'érosion du pouvoir d'achat des ménages à bas revenus, avec des différences assez sensibles d'une localité à l'autre. L'étude pointe la responsabilité des droits connexes nationaux, à la charge de l'Etat, qui n'ont pas ou peu été indexés aux prix pendant la période d'inflation forte.

Codes JEL : H55 ; H75 ; I38 ;

Mots clés : aides sociales locales, droits connexes, inflation, Smic, RSA

Cette étude a été sollicitée par et a bénéficié du suivi du Groupe d'experts sur le Smic. Nous remercions Stéphane Carcillo, Erwan Gautier, Maria Guadalupe, Franck Malherbet et Eva Moreno Galbis pour leurs commentaires sur une première version de l'étude. Nous remercions également François Hada, Michaël Orand et Laurie Pinel pour leurs remarques et pour la qualité de leur accompagnement.

* Univ. Gustave Eiffel, ERUDITE, TEPP-CNRS (FR 2042), UGE, UPEC, F-77454 Marne-La-Vallée, France.
Email: denis.anne@gmail.fr

** Univ. Gustave Eiffel, ERUDITE, TEPP-CNRS (FR 2042), UGE, UPEC, F-77454 Marne-La-Vallée, France.
Email: yannick.lhorty@univ-eiffel.fr

Introduction

L'existence d'une relation entre l'inflation et la pauvreté est étudiée par de nombreux travaux de recherche en économie, à la fois dans le contexte des pays en voie de développement et celui de pays développés. Selon ces travaux, les chocs inflationnistes auraient globalement un effet anti-redistributif et seraient associés à des pertes de pouvoir d'achat qui pénaliseraient particulièrement les ménages les plus pauvres (Easterly & Fisher, 2001 ; Ferreira et Ravallion, 2008, Talukdar, 2012). Plusieurs mécanismes participent à cette relation positive entre inflation et pauvreté. D'un côté, du fait de leur faible pouvoir de marché, les travailleurs pauvres ont des revenus mal protégés des effets de l'inflation, qui érode leur salaire réel, sous-indexé aux prix. De l'autre, la structure de consommation des ménages pauvres est particulièrement sensible aux prix de l'énergie et de l'alimentation, parmi les plus réactifs aux chocs inflationnistes. Jaravel (2021) montre de façon plus générale que l'inflation n'a pas un effet uniforme le long de la distribution des revenus et il analyse d'autres chemins d'impact qui mettent en jeu l'innovation et le commerce extérieur.

Dans cette étude, nous analysons un canal de transmission de l'inflation vers la pauvreté encore peu exploré. Il s'agit de la sous-indexation des barèmes des aides sociales locales et/ou facultatives. Dans des économies comme la France où les systèmes de protection sociale atteignent des niveaux élevés de maturité, les dispositifs de soutien aux bas revenus comprennent à la fois une couche principale d'aides sociales de portée nationale organisée sur des bases légales, qui inclut notamment le Revenu de Solidarité Active, la prime d'activité, l'assurance chômage, les aides au logement... et une couche secondaire d'aides sociales locales et/ou facultatives accordée par l'Etat et les collectivités locales. Cette strate comprend une assez grande variété d'aides d'un montant faible mais dont l'agrégation peut produire des résultats redistributifs ou incitatifs non souhaités (Anne et L'Horty, 2022). Si les aides nationales et légales sont indexés à l'inflation, au travers d'un ensemble de règles légales appliquées de façon stricte et automatique, ce n'est pas le cas des aides locales et extra-légales dont les barèmes sont gérés de façon décentralisés par une pluralité d'acteurs non coordonnés. Des défauts d'indexation sont possibles et ils peuvent potentiellement produire des effets importants sur le pouvoir d'achat des ménages à bas revenus en période de forte hausse des prix.

L'étude porte spécifiquement sur la première moitié des années 2000 qui correspond à une période de résurgence de l'inflation dans de nombreuses économies, dont la France. Selon les données de l'Insee, la hausse cumulée de l'indice des prix à la consommation atteint 14,3% entre fin 2020 et fin 2024 alors que le rythme annuel de hausse des prix était demeuré contenu sous la barre des 2 % depuis le début des années 1980. La hausse des prix de la première moitié des années 2000 a été singulière par sa brutalité en se concentrant sur les années 2021 à 2023, sous l'effet de la hausse des prix importés, principalement de l'énergie. Dans la même période, l'Insee constate une montée assez forte du taux de pauvreté qui atteint 15,4 % en 2023, son niveau le plus élevé depuis 1996, en hausse de +0,9 point par rapport à 2022 (Rieg et Rousset, 2025).

Le pouvoir d'achat des ménages à bas revenus peut apparaître *a priori* assez bien protégé contre ce type de choc inflationniste. Il dépend fortement du Smic qui est indexé sur l'indice des prix à la consommation et revalorisé aussi en fonction du taux de salaire horaire des ouvriers. Le RSA est quant à lui revalorisé annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation. Pendant l'épisode inflationniste, entre fin 2020 et fin 2024, le Smic a progressé de 17,04 % et le RSA de 12,6 %, soit des mouvements proches de ceux des prix à la consommation. Qu'en est-il pour l'évolution des droits connexes et des aides sociales locales ? Ont-ils contribué de façon significative à la dégradation du pouvoir d'achat des ménages à bas revenus ? Existe-t-il des régularités d'une localité à l'autre dans les évolutions des droits connexes pendant les périodes d'inflation forte ?

Il est difficile de répondre à ces questions en l'absence de bases d'informations ayant un caractère systématique sur les barèmes des droits connexes et en particulier des aides sociales locales qui sont variables pour un même type d'aide d'une ville à l'autre et pour une même localité, d'un type d'aide à un autre (Anne et L'Horty, 2002). Nous avons donc collecté des données pour un échantillon limité de six localités, composé des trois plus grandes villes de France, Paris, Lyon et Marseille, de deux localités moyennes, Arras et Montreuil et d'une commune rurale, Belley. La méthodologie de l'étude est celle d'une approche par cas-type qui s'appuie sur un outil de simulation, baptisé EQUINOXE, pour Evalueur QUantitatif INTégré de droits cOnneXEs. Il s'agit de mesurer les montants des aides accessibles sous condition de plein recours par les bénéficiaires, selon le type de ménage, sa localité de résidence et selon le montant de ses revenus d'activités. Le champ des aides comprend tous les offreurs d'aides sociales : aides des collectivités locales (commune, EPCI, département région), action sociale des Caisses d'allocation familiale, droits connexes versés par l'Etat. Pour chaque configuration de ménages et dans chaque localité, il s'agit d'analyser l'évolution des barèmes avant et après l'épisode inflationniste de façon à identifier le degré d'indexation aux prix des aides sociales locales et d'étudier leurs conséquences du point de vue des taux marginaux de prélèvements et de transferts.

La première section donne un aperçu du champ des droits connexes et des aides sociales locales. La deuxième section présente la méthodologie de l'étude. La troisième section présente les résultats.

1. Les aides sociales locales et extra-légales

Le système français de soutien aux bas revenus ne se réduit pas aux aides nationales et légales, dont font partie le RSA et les allocations logement par exemple. Il s'organise sur plusieurs niveaux interdépendants. Il se compose d'un strate d'aides primaires qui relèvent du socle national et légal et d'un vaste ensemble d'aides sociales secondaires qu'on regroupe sous l'appellation de « droits connexes ». L'expression peut être trompeuse. Certes, ces aides sont connexes car elles sont d'un montant faible et leur vocation est de compléter la base nationale et légale des revenus sociaux de transferts (minima sociaux, allocations familiales...). Mais ce ne sont pas des droits puisqu'elles sont souvent accordées sur la base d'une évaluation sociale par les offreurs. Elles rassemblent des aides à caractère national et légal : la prime de Noël, l'allocation de rentrée scolaire, les exonérations de contribution à l'audiovisuel public (disparue en 2022), la réduction sociale téléphonique, le chèque énergie, la réduction sociale (CMU) et la CMU complémentaire (remplacée par la Complémentaire santé solidaire depuis le 1er novembre 2019). Les droits connexes comprennent aussi les aides sociales locales, accordées par les départements, les communes et leurs regroupements, les régions, les caisses locales d'allocations familiales dans différents domaines : restauration scolaire, centres de loisir, aide aux vacances, prise en charge d'impayés, aide au transport et à la mobilité, tarifs sociaux des équipements collectifs (piscine, musée...). Ces aides sont accordées sous conditions de statut lorsqu'elles sont réservées à certains types de population (demandeurs d'emploi, familles nombreuses, allocataires du RSA, personnes en situation de handicap, ...) et/ou sous conditions de ressources.

S'il existe une abondante littérature sur les effets locaux des transferts sociaux nationaux, à la fois d'ordre théorique et empirique, ce n'est pas le cas pour les effets nationaux des aides sociales locales. De fait, les aides monétaires accordées de façon décentralisée par les collectivités territoriales aux ménages défavorisés, plus particulièrement les conditions d'attribution et les barèmes des aides locales et/ou facultatives, ne constituent pas un sujet d'intérêt au sein de la littérature économique consacrée à la redistribution. Les travaux empiriques sur la progressivité fiscale et la dégressivité des aides sociales, le calcul des taux marginaux de prélèvement implicites à tel ou tel dispositif redistributif et l'évaluation des effets incitatifs des barèmes des aides, sont autant d'approches qui ne sont pas appliquées aux aides locales.

Même s'ils sont individuellement d'un montant faible, les droits connexes constituent en se cumulant un apport de revenu non négligeable pour les ménages à bas revenus. Comme ils sont fortement dégressives avec les ressources des ménages, ils sont rapidement perdus lors d'un retour à l'emploi, et peuvent jouer un rôle important dans les incitations monétaires à l'accès à l'emploi. La prise en compte des droits connexes peut donc modifier sensiblement les diagnostics sur la pauvreté, la redistribution, la politique familiale ou sur les gains monétaires au retour à l'emploi, ainsi que la portée réelle des réformes du système national et légal de prélèvement et de transferts sociaux.

Pour autant, ces prestations sont mal connues, sans doute du fait de la difficulté de les observer. Les aides extra-légales et/ou locales recouvrent des dispositifs extrêmement variés dans leurs modalités d'attribution, tout en mettant en jeu une pluralité d'acteurs, à différents niveaux géographiques d'intervention.

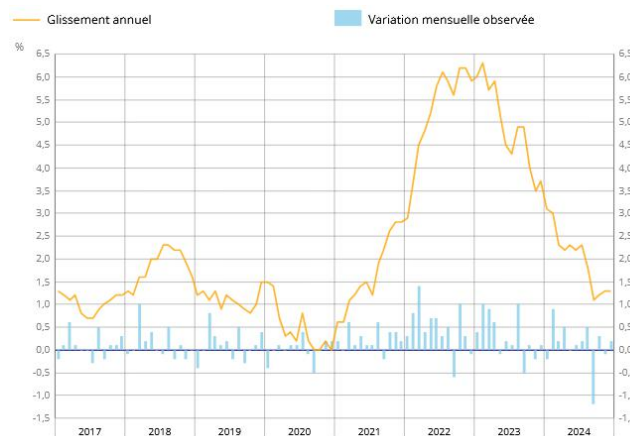
2. Hypothèses et modélisation

L'analyse des effets des droits connexes et des aides sociales locales suppose en premier lieu de recueillir des données spécifiques qui sont les barèmes des aides et leurs modalités d'attribution. Après deux collectes de données, réalisées en 2001 et 2007, une troisième collecte de données a été menée à bien en 2020 sur un échantillon de 20 villes, dont Paris, Lyon et Marseille. L'exploitation de ces données a fait l'objet de trois articles (Anne et L'Horty, 2002, 2009 et 2022). Il s'agit de reprendre la même méthodologie de collecte et de traitements des données pour répondre à une nouvelle question, celle des effets de l'inflation sur les droits connexes.

La première étape a consisté à réaliser une nouvelle collecte de barèmes pour l'année 2024 sur un échantillon composé à la fois de très grande métropoles, de villes moyennes et d'une commune rurale correspondant à des localités déjà étudiées par le passé afin de pouvoir réaliser des comparaisons avant-après. L'idée est d'encadrer l'épisode inflationniste (graphique 1) et de donner à voir une certaine variété de réactions locales en matière d'ajustements des barèmes tout en recherchant des régularités inter-localités. Un sous-échantillon de 6 localités est suffisant pour cette finalité. Les villes retenues sont Marseille, Paris, Montreuil, Lyon, Arras et Belley.

La deuxième étape consiste à réaliser des simulations en utilisant l'outil de calcul Equinoxe (cf. encadré). La problématique est d'interroger le degré d'indexation des barèmes des droits connexes à l'IPC, ce qui est une problématique originale qui n'a, à notre connaissance, pas été traitée jusqu'ici dans la littérature académique. Alors qu'entre décembre 2020 et décembre 2024, la hausse cumulée de l'IPC est en France de 14,3 %, qu'en est-il pour les droits connexes ?

Graphique 1. Evolution recente de l'inflation en France



Source : Insee

Dans chacune de ces localités, il s'agit d'effectuer un inventaire des aides monétaires accessibles aux ménages à bas revenus, notamment aux bénéficiaires du RSA. L'inventaire prend en compte les prestations nationales et légales tels que le RSA, la Prime d'activité, les allocations logements, les allocations familiales, la PAJE (Naissance + Allocation de base), l'allocation de rentrée scolaire, l'impôt sur le revenu et la Complémentaire santé solidaire. Nous considérons aussi les droits connexes nationaux tels que la prime de Noël, l'exonération de redevance télévision, la réduction sociale téléphonique, le chèque énergie, et les dégrèvements de Taxe d'habitation. Nous prenons également en compte les aides sociales locales et/ou facultatives, notamment les aides sociales des conseils départementaux (FSL notamment), l'action sociale des CAF (aide aux vacances et aux loisirs, à l'équipement du logement...), les aides des villes et des CCAS (dont restauration scolaire, centres de loisir, aides aux vacances, équipements municipaux), celle des communautés de communes (transports en commun) et les aides régionales (transports collectifs).

Cet inventaire ne porte ni sur les secours d'urgence, ni sur les aides des associations caritatives, les aides temporaires au retour à l'emploi (PRE, intéressement), les aides discrétionnaires accordées sans barèmes par des commissions locales, les prêts sociaux, les aides réservées à des catégories particulières de ménages (les personnes âgées, les jeunes, les personnes en situation de handicap, d'invalidité, ou de maladie), les aides spécifiques à certains équipements et besoins (ex : crédit d'impôt I). Ce champ est le même que dans nos travaux antérieurs et les résultats sont donc comparables dans le temps.

Les données ont été collectées une première fois entre octobre et décembre 2020 et une deuxième fois entre février et avril 2025 pour l'année 2024. Les conditions d'attribution des aides locales ont été systématiquement recherchées sur les sites internet de chaque offreur d'aide (Communes, EPCI, CCAS, département, région, CAF). Lorsque les barèmes n'étaient pas accessibles en ligne, nous avons contacté directement par téléphone les offreurs (par exemple, pour obtenir le tarif social pour la cantine à Lyon ou à Montreuil).

42 cas-types

La méthodologie utilisée est celle d'une approche par cas-type. Pour la décrire, nous reprenons ici les éléments de notre étude précédente (Anne et L'Horty, 2022). Nous considérons des types de ménages dans chaque localité. Pour chaque cellule ainsi constituée, nous créons de toutes pièces un ménage fictif dont les attributs sont ceux des caractères centraux de chaque distribution. Nous nous plaçons au point modal, le plus fréquent dans les distributions. Par exemple, une personne isolée habite un T1,

est en âge de travailler, entre 25 et 60 ans, bénéficie de la réduction sociale téléphonique, d'un chèque énergie, de la complémentaire santé solidaire et fréquente de façon occasionnelle les équipements culturels et sportifs de sa commune. Chaque cas-type correspond à une configuration donnée de ménage dans une localité particulière (ex : couple avec trois enfants à Marseille).

Dans chacune des six localités, nous considérons sept configurations de ménages (tableau 2), soit un total de 42 cas-types. La personne de référence du ménage n'est ni un jeune, ni une personne âgée. Elle est âgée de 25 à 60 ans. Les enfants sont scolarisés dans le primaire s'ils ont plus de trois ans. Nous supposons que les parents isolés ont la garde exclusive de leur enfant, que les couples sont supposés mariés ou pacsés, et que les personnes isolées avec enfant perçoivent l'allocation de soutien familial.

Tableau 1. Types de ménage et hypothèses de composition

Situation familiale	Age des personnes de référence	Age enfant 1	Age enfant 2	Age enfant 3	Type de logemen t
Personne isolée	Entre 25 et 60 ans				F1
Famille monoparentale avec un enfant de moins de trois ans	Entre 25 et 60 ans	Moins de 3 ans, non scolarisé			F2
Famille monoparentale avec un enfant de plus de trois ans	Entre 25 et 60 ans	Plus de 3 ans, scolarisé en primaire (6-10 ans)			F2
Couple sans enfant	Entre 25 et 60 ans				F2
Couple avec un enfant	Entre 25 et 60 ans	Moins de 3 ans, non scolarisé			F3
Couple avec deux enfants	Entre 25 et 60 ans	Entre 6 et 10 ans, scolarisé en primaire	Moins de 3 ans, non scolarisé		F3
Couple avec trois enfants	Entre 25 et 60 ans	Entre 6 et 10 ans, scolarisé en primaire	Entre 3 et 5 ans, scolarisé en maternelle	Moins de 3 ans, non scolarisé	F4

Hypothèses de recours aux aides sociales

Pour chaque cas-type, nous posons des hypothèses raisonnables de recours aux aides, qui sont les mêmes que dans nos études précédentes. Ces hypothèses sont précisées dans le tableau 2. De façon générale, cette étude ne mesure pas les montants d'aide effectivement perçus par les ménages bénéficiaires, mais estime les droits généraux ouverts en fonction du niveau de ressources d'un ménage type. D'un côté, de nombreuses aides ne sont pas prises en compte dans l'analyse, lorsqu'elles sont catégorielles ou attribuées sans barème de ressources. D'un autre côté, rien ne garantit que les aides recensées soient systématiquement perçues par chaque bénéficiaire potentiel. La multiplicité des offreurs d'aides et la complexité des conditions d'attribution font qu'il est probable que les situations de non-recours soient plus fréquentes pour les aides locales que pour les aides nationales. Pour le cas du RSA socle, le non recours serait compris entre 28 et 35 % selon les estimations prenant

en compte les erreurs de déclaration de revenu à l'enquête et les erreurs dans le calcul de l'éligibilité au RSA (Chareyron, 2018).

Tableau 2. Hypothèses de recours

Nature de l'aide	Recours	Hypothèse relative au recours / à la consommation
Restauration scolaire	Oui, pour les enfants scolarisés	144 jours / an et par enfant scolarisé
Garde d'enfants peri-scolaire	Non	
Garde d'enfants non scolarisés	Non	
Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)	Oui	20 jours / an par enfant de plus de 6 ans.
Vacances	Oui	1 semaine (7 jours) / an*
Activité sportive	Oui	1 par semaine (piscine) et par ménage
Activité culturelle	Oui	1 par mois (musée ou théâtre) et par ménage
Transports	Oui	Abonnement type « Pass navigo » si existant. Sinon, hypothèses de 52 aller-retours SNCF annuels pour les communes proches d'un centre urbain (moins de 30 km) et 25 aller-retours si la commune est plus éloignée.
Fonds Social Logement**	Oui	Aide au maintien dans le logement. Tous les 10 ans. Montant annualisé.
Equipement du logement	Oui	Tous les 5 ans. Montant annualisé.

* Le loyer est repris du loyer moyen utilisé dans Equinoxe 2 augmenté de la hausse du prix moyen des loyers depuis, soit 1,9% par an depuis 2007. Pour une personne seule, le loyer retenu est de 268 € pour une semaine de vacances.

** Le montant est le montant maximal en euros ou correspondant à 4 mois de loyers impayés.

Champs des aides et autres hypothèses de calcul

Nous intégrons de multiples sources de revenus, d'activité ou d'assistance. La liste complète est donnée dans le tableau 3. Certaines aides sont réservées aux demandeurs d'emploi. Notons que nous avons supposé que les demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés. En d'autres termes, cette étude ne prend pas en compte le barème de l'assurance chômage (sur les effets de seuil du barème de l'assurance chômage, voir Cahuc et Prost, 2015). En revanche, nous prenons en considération les effets de seuil potentiels liés au seul fait d'être inscrit à Pôle Emploi (devenu France Travail en 2024). Pour y parvenir, nous avons supposé que les membres du ménage cessaient d'être inscrits à Pôle Emploi lorsque chaque adulte du ménage percevait un revenu d'activité mensuel correspondant au SMIC à temps plein, soit 1 219€ nets par adulte en 2020. Nous avons pu vérifier auprès de Pôle Emploi que cette hypothèse était cohérente avec le salaire de réservation modal indiqué par les personnes inscrites.

Tableau 3. Sources de revenus prises en compte dans les calculs

Revenu ou Transfert	Intégré ?	Remarque / Motif
Salaires	Oui	Selon un pas de 20€ mensuel
Indemnités chômage	Non	Hypothèse
RSA	Oui	
Prime d'Activité	Oui	
Allocation Familiales	Oui	C2 / C3
Allocation de base (enfant > 3 ans)	Oui	I3- / C1 / C2 /C3
Prime à la naissance (1/36)	Oui	I3- / C1 / C2 /C3
Allocation de Soutien Familial	Oui	I3- / I3+
Complément familial	Non	Hyp C3 (tous les enfants doivent avoir plus de 3 ans pour bénéficier de l'aide)
APL	Oui	A partir d'une estimation des loyers locaux
IR	Oui	
Droits connexes nationaux		
Allocation de Rentrée Scolaire	Oui	I3+ / C2 / C3
Prime de Noël	Oui	
Exonération de Contribution à l'audiovisuel public	Oui	Supprimé en 2022
Réduction Sociale Téléphonique	Oui	
Chèque Energie	Oui	
Complémentaire Santé Solidaire	Oui	Estimation par comparaison avec le coût d'une mutuelle basique du groupe MAAF
Dégrèvement de Taxe d'Habitation	Oui	Ecart entre montant TH avec et sans dégrèvements. Supprimée en 2023.

Pour le calcul du loyer, nécessaire pour celui des allocations logement et de plusieurs aides connexes, nous avons repris les sources utilisées lors des collectes de 2001 et 2007. En 2001, nous utilisions les données INSEE sur les loyers moyens selon la taille de la commune. En 2007, nous utilisions des données plus précises fournies par l'observatoire national du marché locatif de la FNAIM. Ces données fournissaient pour les différents centres urbains régionaux des loyers moyens pour les différents types de logements (F1, F2...). Pour estimer le loyer 2020, nous utilisons l'Indice de Référence des Loyers de l'INSEE, qui encadre les augmentations de loyer dans le secteur locatif privé. Cet indice a augmenté de 14,8% entre 2007 et 2020. On applique une décote de 20% sur ces loyers en supposant que les ménages à faibles revenus se tournent vers des logements ou des quartiers pour lesquels les loyers sont inférieurs à la moyenne. Pour les communes de petite taille non recensées explicitement par la FNAIM, une décote supplémentaire selon la taille de la commune est appliquée sur le loyer moyen de la commune de référence (10% pour les villes moyennes ; 20% pour les petites communes). Nous estimons les charges locatives à 25% du loyer. Ces charges sont utilisées pour l'attribution de plusieurs aides, dans le cadre du calcul d'un « reste à vivre ». Certaines aides définissent de façon restrictive le reste à vivre en excluant des charges locatives l'ensemble des dépenses contraintes liées au logement (assurance, eau, électricité, gaz, chauffage, téléphone...). Nous estimons également l'ensemble de ces charges à 25% du logement, ce qui réduit au total les ressources de 50% du loyer. Le logement étant supposé appartenir au parc privé, la réduction de loyer solidarité (RLS) ne s'applique pas et n'est donc pas intégrée au calcul de l'APL. La CRDS n'est pas non plus intégrée au calcul de l'APL.

Comme dans nos études précédentes, la réduction du montant de la taxe d'habitation permise par les dégrèvements (y compris son extension en cours) est intégrée au total des droits connexes nationaux. Les montants de la taxe d'habitation sont établis à partir des taux de l'année 2019, dernière année disponible sur le site www.impots.gouv.fr. Dans certaines localités (Lyon, Le Mans, Martignes, Paris,

Fontenay-sous-Bois), le taux d'abattement général à la base appliqué par la ville n'est pas disponible car ces communes ont conservé des taux d'abattement (ou des forfaits) antérieurement plus favorables que ceux du droit commun actuel. Dans ce cas, les taux d'abattements imputés sont les taux maximaux actuels (15%). Pour Paris, les abattements forfaitaires réellement appliqués ont été intégrés. Les abattements sont supposés identiques pour les différentes collectivités percevant la TH sur une même commune. On estime donc un taux global d'imposition (= somme des différents taux appliqués) appliqué à l'estimation de la Valeur Locative Brute du logement du ménage. Cette valeur locative brute (VLB) de la commune est fondée sur des bases cadastrales anciennes. On pose comme hypothèse qu'elle correspond à 6 mois de loyers actuels. Le montant des abattements est quant à lui calculé à partir de la valeur locative moyenne (VLM) de la ville (moyenne des VLB communales). Pour estimer cette VLM, nous prenons comme valeur centrale la VLB celle d'un logement T3 sur la commune. Nous avons vérifié sur quatre communes que cette hypothèse est crédible, ce qui confirme également l'hypothèse précédente d'une valeur locative basée sur 6 mois de loyer (tableau 4).

Tableau 4. Calcul de la valeur locative brut

Commune	VLM en 2019	Valeur de 6 mois de loyers estimés pour un T3 = VLB T3
Paris	6555	6546
Marseille	3163	3802
Arras	2773	2535
Lyon	3521 (EPCI = 3764)	3802

EQUINOXE

Equinoxe est un acronyme pour évoquer un Evaluateur QUantitatif Intégré de droits connexes. C'est un système d'observation des aides aux ménages à bas revenus et de simulation des réformes des transferts sociaux. Il est le seul outil d'évaluation et de calcul disponible en France qui intègre la dimension locale des transferts sociaux en prenant en compte les aides versées par les mairies, les départements, les caisses d'allocations familiales et les associations caritatives locales. Pour un échantillon de villes dont Paris, Lyon et Marseille, Equinoxe calcule le montant des aides sociales en fonction des ressources du ménage.

Le point de vue retenu est celui du ménage qui perçoit les aides. Le simulateur intègre de façon exhaustive les prestations nationales et/ou légales ainsi que toutes les prestations locales et/ou facultatives, dès lors que ces prestations sont monétaires (ou peuvent être traduites en équivalent monétaire) et calculées sur la base d'un barème. La première version du modèle a été présentée dans l'étude de Anne et L'Horty (2002). Une deuxième version du modèle fondée sur des données collectées entre fin 2006 et début 2007 et sur un nouvel échantillon de communes a été utilisée pour réaliser l'étude de 2009 (Anne et L'Horty, 2009).

Dans chaque localité et pour chaque configuration familiale, Equinoxe calcule le montant des aides en fonction des revenus en prenant en compte les conditions de cumul des droits connexes. Il restitue le montant des aides, les revenus nets et les taux marginaux de prélèvements selon les revenus d'activité des ménages, par catégorie d'aide, par type de ménages ou par localité. Il évalue aussi la durée hebdomadaire de travail qu'il faut effectuer avec un emploi au Smic pour gagner au moins autant que si l'on ne travaille pas (que nous avons appelée « durée de réservation »). En mode simulation, Equinoxe fait réagir les droits connexes à des réformes des prestations nationales et légales.

Lorsque le montant des prestations nationales est intégré dans la base des ressources d'une prestation locale (ce qu'Equinoxe vérifie), on dispose d'un outil permettant d'évaluer les effets sur les revenus d'une réforme des transferts sociaux en prenant en compte les interdépendances entre les prestations. C'est cet outil qui a été utilisé au moment de l'introduction du RSA pour évaluer son impact sur gains du retour à l'emploi.

Prise en compte des changements de périmètres des aides

Les barèmes d'aides locales et de droits connexes sont intégrés dans EQUINOXE selon deux modalités principales : les aides monétaires sont intégrées en fonction de leur montant, défini par les barèmes d'attribution ; les aides sous forme de réductions tarifaires sont comptabilisées par l'écart entre le tarif plein (sans aide) et le tarif aidé. Une modification du tarif plein non répercutée sur les tarifs réduits impacte donc le montant pris en compte.

Les calculs des montants des aides sont effectués en euros constants, en exprimant les euros de 2020 à leur valeur de 2024, de façon à neutraliser l'effet de la hausse des prix sur la période 2020-2024. On effectue aussi des simulations à périmètre constant, en éliminant en 2020 les aides qui ont disparu en 2024 et en éliminant en 2024 celles qui sont apparues depuis 2020. Dans la première catégorie, on trouve par exemple l'exonération de la taxe d'habitation (TH) qui a disparu avec celle-ci. En 2020, on considérait les exonérations de TH dont bénéficiaient certains ménages sous des conditions de ressources ou de configuration familiale. On considérait également un droit connexe correspondant à l'exonération de redevance télévisuelle pour certains ménages. La disparition de la taxe d'habitation et de la redevance télévisuelle se traduit par une baisse apparente des droits connexes nationaux puisqu'on attribuait auparavant aux ménages bénéficiaires de l'exonération la valeur de la TH ou de la redevance que devaient payer les ménages non aidés. On aurait pu considérer éventuellement que la disparition de ces dispositifs se traduisait par *l'extension* à l'ensemble des ménages de l'aide antérieurement réservée aux ménages bénéficiaires.

Pour ce qui est des aides apparues depuis 2020, le seul cas dans notre base concerne la communauté de communes intégrant Belley qui a introduit un nouveau service de transports en commun, et une aide associée pour certains ménages. Elle n'a pas été prise en compte dans les simulations à périmètre constant.

3. Résultats des simulations

Les simulations distinguent 7 configurations familiales dans 6 localités et considèrent l'ensemble des aides nationales et légales, les droits connexes nationaux et les aides sociales locales. Il s'agit de comparer des montants d'aides sociales exprimés en euros constants de 2024 et en distinguant la contribution des changements des périmètres des aides entre 2020 et 2024. La comparaison est menée en balayant toutes les situations de revenus d'activité, d'une situation de revenu nul jusqu'à une situation où les revenus dépassent 2,5 Smic. L'idée centrale de notre approche par cas-type est de rechercher des régularités dans les évolutions d'ensemble qui seraient partagées par la plupart des localités et des configurations familiales.

Evolution d'ensemble : de fortes pertes de pouvoir d'achat pour les ménages à plus bas revenus dans l'ensemble des configurations familiales ...

Pour faciliter cette recherche de régularités et également pour présenter les résultats de façon synthétique, nous avons choisi de partir du général avant de commenter les évaluations particulières. Nous commençons donc par décrire l'évolution des montants de l'ensemble des droits connexes, nationaux et locaux, en moyenne pour les six localités et pour chaque configuration familiale. Le tableau 5 donne pour chaque configuration familiale les variations des montants des revenus hors droits connexes, ceux des droits connexes nationaux et ceux des aides sociales locales, selon une simple moyenne arithmétique sur les 6 localités couvertes par l'étude pour 4 niveaux de revenus d'activité, exprimés en part de Smic (0 Smic, ½ Smic, 1 Smic et 1,5 Smic). Les barèmes détaillés en euros constants et à périmètre constant figurent dans les graphiques de l'annexe 1 pour chacune des configurations familiales.

Globalement, en considérant l'ensemble des revenus des ménages, on constate que les ménages dont le revenu d'activité est nul ou proche de la moitié du Smic ont subi une perte nette de pouvoir d'achat entre 2020 et 2024, pour presque toutes les configurations familiales (la seule exception est celle d'une famille monoparentale dont le revenu d'activité est d'un demi Smic). Pour les ménages sans revenu d'activité, bénéficiaires du RSA socle, la baisse de revenu en termes réels atteint 739 €, ce qui correspond à 5,9 % pour les personnes seules. Elle est de 5,4 % pour les couples sans enfants, 6,05 % pour les couples avec un enfant, 5,5 % pour les couples avec deux enfants et 11,5 % pour les couples avec trois enfants. En moyenne, la baisse de revenus réels pour les ménages sans revenu d'activité est de 5,5 % pour toutes les configurations familiales entre 2020 et 2024.

... qui s'expliquent de façon prépondérante par un mouvement de contraction des montants réels des droits connexes ...

Même sans tenir compte des variations des droits connexes, les ménages dont le revenu d'activité est inférieur ou égal à $\frac{1}{2}$ Smic auraient connu une perte de pouvoir d'achat sur la période, pour presque toutes les configurations familiales, mais d'une moindre ampleur. Le tableau 5 indique de façon claire que les variations réelles des revenus disponibles des ménages sans revenu d'activité ou avec un revenu proche d'un demi Smic s'expliquent de façon prépondérante par celles des droits connexes. Les variations des revenus hors droits connexes sont en effet assez éloignées de celles des revenus disponibles, pour les plus bas revenus et dans toutes les configurations familiales.

Quelques exemples peuvent être données. Une personne seule sans revenu d'activité a perdu 739 euros de revenus réels entre 2020 et 2024. Elle n'en aurait perdu que 150 € hors droits connexes. Une famille mono-parentale avec un enfant de moins de trois ans a vu son revenu réel diminuer de 391 € alors qu'il aurait dû augmenter de 245 € hors droits connexes. Un couple avec deux enfants sans revenu d'activité a perdu 1157 € de revenus réels dont 666 € s'expliquent par les aides nationales et légales et 491 € par la baisse des droits connexes.

En revanche, les ménages dont le revenu d'activité est égal au Smic ou le dépasse ont connu une hausse de leur revenu réel entre 2020 et 2024, dans toutes les configurations familiales. Ce contraste renvoie en partie à l'écart dans l'évolution entre le Smic, plus favorable, et celles des aides sociales nationales à caractère légale, en particulier du RSA, d'autre part, qui a été moins favorable du point de vue de la préservation du pouvoir d'achat. Elle s'explique aussi par le fait que, comme les droits connexes sont assez fortement dégressifs, ils contribuent moins aux variations de pouvoir d'achat des ménages dont le revenu se situe au-delà du Smic.

... dont l'origine est liée essentiellement aux droits connexes nationaux

Le tableau 5 et l'annexe 2 permettent également d'identifier les raisons de cette forte contribution des droits connexes aux pertes de pouvoir d'achat des ménages à bas revenus. Alors que la contribution des aides sociales locales, en moyenne pour les six localités, est faible et de signe variable, celle des droits connexes nationaux apparaît systématiquement négative et d'assez forte ampleur pour presque toutes les configurations de ménages et tous les niveaux de revenu. Ce sont ces fortes baisses des droits connexes nationaux qui expliquent la majeure partie des mouvements de l'ensemble des droits connexes et qui conduisent aux fortes pertes de pouvoir d'achat pour les ménages à plus bas revenus qui sont résumées dans le tableau 5.

Tableau 5. Variations réelles des montants d'aides sociales entre 2020 et 2024

Revenus hors droits connexes	S	I3-	I3+	C0	C1	C2	C3
0 Smic	-150	245	531	-600	-699	-666	-993
0,5	286	-112	1 125	-147	-818	-570	- 1 029
1,0	1 004	1 388	1 447	856	789	758	581
1,5	987	1 881	1 940	1 349	1 282	1 251	1 210
Droits connexes nationaux							
0 Smic	-540	-509	-622	-515	-469	-534	-505
0,5	-328	75	-195	- 96	159	-376	-348
1,0	-333	78	-342	-315	-167	-216	448
1,5	-333	-374	-494	-459	-374	-517	515
Aides sociales locales (moyenne 6 loc)							
0 Smic	- 49	-127	- 4	- 27	-108	43	-464
0,5	16	165	- 16	- 27	102	- 15	-499
1,0	149	347	375	70	231	299	-195
1,5	-	- 1	76	52	28	289	234
Ensemble							
0 Smic	-739	-391	- 96	- 1 141	- 1 276	- 1 157	- 1 962
0,5	- 26	129	913	-270	-557	-960	- 1 877
1,0	820	1 813	1 479	611	853	841	834
1,5	653	1 506	1 521	942	935	1 023	1 959

L'annexe 2 introduit une décomposition supplémentaire, en simulant les barèmes à périmètres constants. Il apparaît visuellement pour la plupart des configurations familiales et des niveaux de revenus d'activité, que les différences des montants d'aide entre 2020 et 2024 sont plus accentués à périmètre constant, ce qui suggère que les changements de périmètres participent à la forte contribution des droits connexes nationaux.

Le tableau 6 détaille les évolutions des barèmes des droits connexes nationaux. D'une part, les droits connexes présents à la fois en 2020 et 2024 ont pour la plupart subi des baisses réelles de montant. La prime de Noël, la réduction sociale du téléphone et le chèque énergie n'ont pas été revalorisés sur la période : leurs montants nominaux sont demeurés inchangés et leurs montants réels ont donc été diminués de façon inversement proportionnel à l'inflation sur cette période. L'allocation de rentrée scolaire a vu son montant courant réduit. D'autre part, la suppression de la taxe d'habitation et de la contribution à l'audiovisuel public conduisent à faire apparaître dans les simulations à périmètre constant une baisse des montants perçus par les ménages à bas revenus qui étaient les seuls à être exonérés. Il s'agit effectivement d'une baisse de pouvoir d'achat relativement aux autres ménages, même si les montants sont inchangés dans l'absolu pour les ménages à bas revenus.

Le seul droit connexe national qui ait connu une évolution positive de son montant en euros constants est la complémentaire santé solidaire. Les modalités d'attribution sont restées les mêmes mais le coût de la complémentaire santé utilisée comme référence ¹ a assez fortement augmenté, bien au-delà de

¹ Nous avons utilisé le simulateur de la MAAF dans lequel nous avons retenu les options minimales de garantie pour les différents soins en 2020 et 2024. Selon les configurations familiales, la hausse du coût de la complémentaire santé est située entre 19,8% pour une personne isolée et 40,4 % pour un couple avec trois enfants. Les données de la Mutualité française indiquent de leur côté une croissance moyenne de 23,1% sur la période.

l'inflation. Cette évolution n'a été que partiellement compensée par la hausse de ses seuils d'éligibilité (+7,2 %) qui a été inférieure à l'inflation, conduisant à une réduction des seuils d'éligibilité en euros constants.

Tableau 6. Evolution des barèmes des Droits Connexes Nationaux (DCN)

Droit connexe national	Evolution 2020-2024	Conséquence dans les simulations
Prime de Noël	Montant identique	Baisse des montants en € constants
Réduction sociale téléphonique	Montant identique	Baisse des montants en € constants
Chèque énergie	Hausse de 2,8% des seuils. Montant identique	Baisse des montants en € constants. Baisse des seuils d'éligibilité en € constants.
Allocation de rentrée scolaire	Montant en baisse en € courants	Baisse des montants en € constants
Complémentaire Santé Solidaire	Hausse de 7,2% des seuils. Hausse supérieure à l'inflation du coût de la CS de référence (MAAF avec options minimales)	Hausse des montants en € constants. Baisse des seuils d'éligibilité en € constants.
Exonération de la contribution à l'audiovisuel public	Suppression de cette contribution en 2024	Baisse apparente des montants à périmètre constant.
Dégrèvement de la Taxe d'Habitation	Suppression de la TH en 2024	Baisse apparente des montants à périmètre constant.

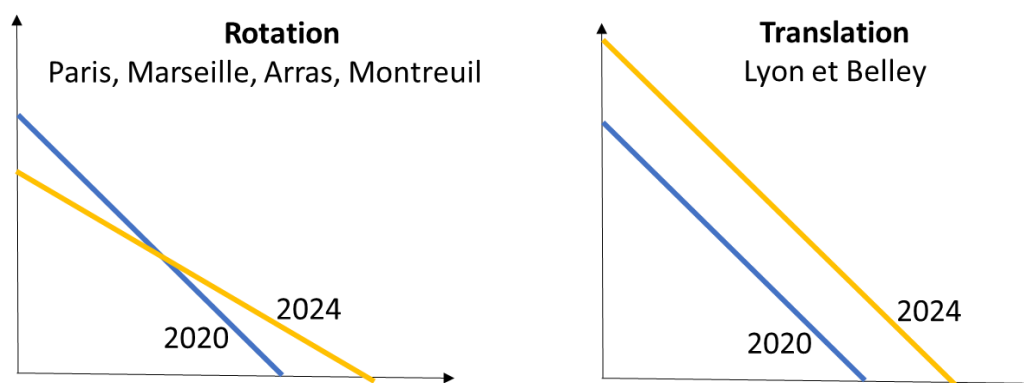
Les aides sociales locales ont quant à elle une contribution plus hétérogène selon les localités

Les ajustements des barèmes des aides sociales locales sont plus hétérogènes, selon les types d'aides comme selon les localités. Les moyennes qui figurent dans le tableau 5 ne permettent pas d'exprimer cette diversité. Elles suggèrent néanmoins un mouvement d'ensemble de réduction des aides locales pour les plus bas revenus d'activité, en-deça de $\frac{1}{2}$ Smic et un mouvement plutôt inverse au-delà, amplifiant ainsi les effets de la baisse réelle des montants d'aides nationales pour les plus bas revenus et l'atténuant pour les revenus proches du Smic.

Des simulations des montants d'aides sociales locales ont été réalisées pour chacune des six localités et chacune des sept configurations familiales permettant de calculer les montants d'aides en euros constants en 2020 et 2024 et les résultats ont été représentés graphiquement de façon systématique. L'idée est toujours de rechercher des régularités dans les évolutions là où les données brutes suggèrent une grande variété d'évolutions, selon les types d'aide, les configurations familiales et les localités.

Un examen systématique de l'ensemble des résultats détaillés des simulations indique que deux ensembles de localités peuvent être distingués, qui sont schématisés dans la figure 1. D'un côté, des villes connaissent des augmentations réelles de leurs aides sociales locales pour tous les niveaux de revenus et toutes les configurations familiales. Dans un graphique dont l'axe horizontal donne le revenu d'activité et l'axe vertical le montant des aides locales, les barèmes semblent translatés vers le haut. Les villes concernées sont Lyon et Belley. Dans ces deux localités, les montants des aides semblent avoir été sur-ajustés à l'inflation, de façon sans doute à protéger l'ensemble des ménages à bas revenus du risque de baisse de pouvoir d'achat associé à la forte inflation. Les aides sociales locales ont alors amorti les effets de la contraction des droits connexes nationaux, sans toutefois parvenir à la contrebalancer totalement.

Figure 1. Deux schémas type pour résumer les mouvements d'ensemble des aides sociales locales



Dans les quatre autres localités (Paris, Marseille, Arras et Montreuil), le mouvement est différent mais l'on peut aussi identifier des régularités selon la plupart des configurations familiales. Dans le même type de graphique où l'axe horizontal donne le revenu d'activité et l'axe vertical le montant des aides locales, la courbe qui enveloppe les barèmes des aides locales ne subit pas une translation mais plutôt un mouvement de rotation : les montants réels des aides sont diminués pour les plus bas revenus, en-deçà du demi Smic et ils sont augmentés pour les revenus plus élevés. C'est ce mouvement que l'on retrouve logiquement dans la moyenne arithmétique des six localités et qui est présent dans les données du tableau 5. Les montants des aides ont été sous-indexés aux prix tandis que les seuils d'attribution ont été revalorisés. En termes réels, ces localités deviennent moins généreuses pour les ménages les plus pauvres et plus généreuses pour les ménages moins défavorisés.

Conclusion

Les droits connexes sont par définition des aides sociales qui ne sont pas encadrées légalement, ce qui laisse potentiellement de larges marges d'adaptation à leurs offreurs. Dans cette étude, nous nous sommes focalisés sur l'épisode inflationniste de la première moitié des années 2020 pour décrire la nature des ajustements qui se sont effectivement produits dans les conditions d'attribution des droits connexes à l'échelle nationale et locale. L'étude est partielle parce qu'elle ne porte que sur un petit nombre de localités (6) et sur une période particulière (2020-2024). Mais elle couvre l'ensemble des aides sociales accessibles localement aux ménages à bas revenu et repose sur des simulations pour toutes les configurations familiales et tous les niveaux de revenus d'activité.

Le constat d'ensemble est celui d'une contraction du montant réel des aides accordées aux plus bas revenus. Dans le contexte d'un choc inflationniste d'ampleur inhabituelle, les aides ont été globalement sous-indexées conduisant à des pertes de pouvoir d'achat dont le niveau moyen se situe autour de 5,5 % pour les ménages sans revenu d'activité. Alors que le Smic, le RSA et l'ensemble des dispositifs d'aides de portée nationale et légale sont indexés de façon quasi-automatique sur les augmentations de l'indice des prix à la consommation, les ajustements des droits connexes font apparaître des modes d'ajustement plus hétérogènes et plus volatiles qui vont finalement expliquer en moyenne la majeure partie des pertes de pouvoir d'achat des ménages à bas revenus, quelle que soit la configuration du ménage.

L'étude indique que ce sont les ajustements des droits connexes nationaux, dont l'Etat a la responsabilité, qui ont connu les plus fortes baisses réelles, du fait de la disparition de certaines exonérations et de l'absence de revalorisation de plusieurs aides nationales. Les ajustements des aides

sociales locales, plus hétérogènes encore, ont contribué à amplifier le mouvement dans quatre localités sur six et l'ont plutôt atténué dans les deux localités restantes.

Ce travail est essentiellement descriptif et il ne prétend pas décrire un effet causal de l'inflation sur les aides aux bas revenus. Il repose sur une méthode de cas-types et gagnerait à être enrichi par une perspective de micro-simulation intégrant des réactions comportementales à ces ajustements dans les montants d'aide et une mesure des effectifs de bénéficiaires concernés dans chaque localité et pour chaque configuration familiale, ce qui n'est pas envisageable à un niveau spatial aussi fin. Il suppose de surcroît un plein recours des ménages à bas revenus à l'ensemble des aides sociales nationales et locales auxquels ils ont accès. Ces limites méritent d'être conservées à l'esprit.

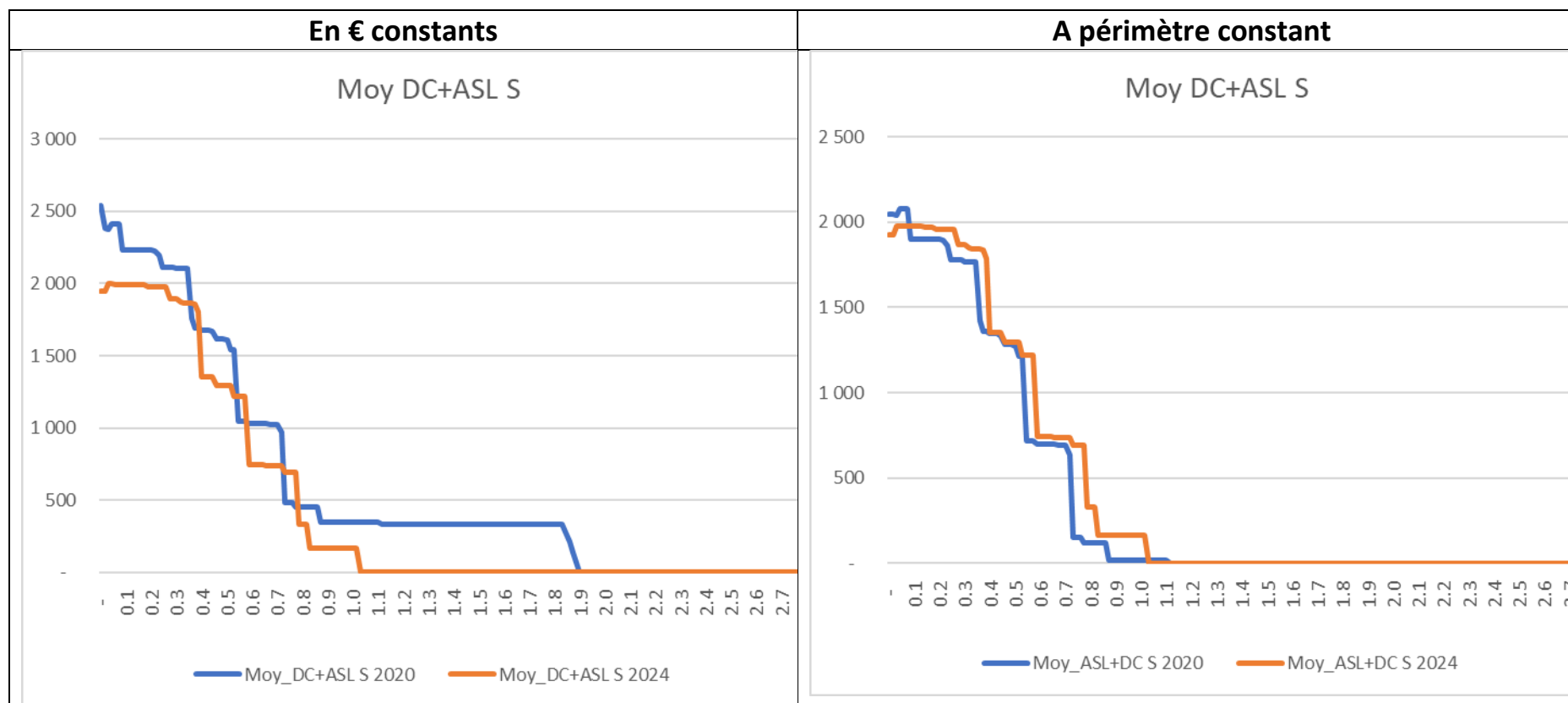
Toutefois, il nous semble que malgré toutes ces limites effectives, l'étude illustre l'importance que peut avoir dans certains contextes des éléments qui peuvent paraître négligeables dans d'autres contextes. Les droits connexes, qui ne sont pas pris en compte dans la littérature sur la mesure des effets redistributifs et incitatifs des aides sociales, ont une contribution potentiellement de premier plan dans la dégradation du pouvoir d'achat des ménages à bas revenus dans le contexte d'un choc inflationniste. Il est pertinent de les considérer comme un chemin d'impact privilégié dans les recherches qui relient inflation et pauvreté.

Références citées

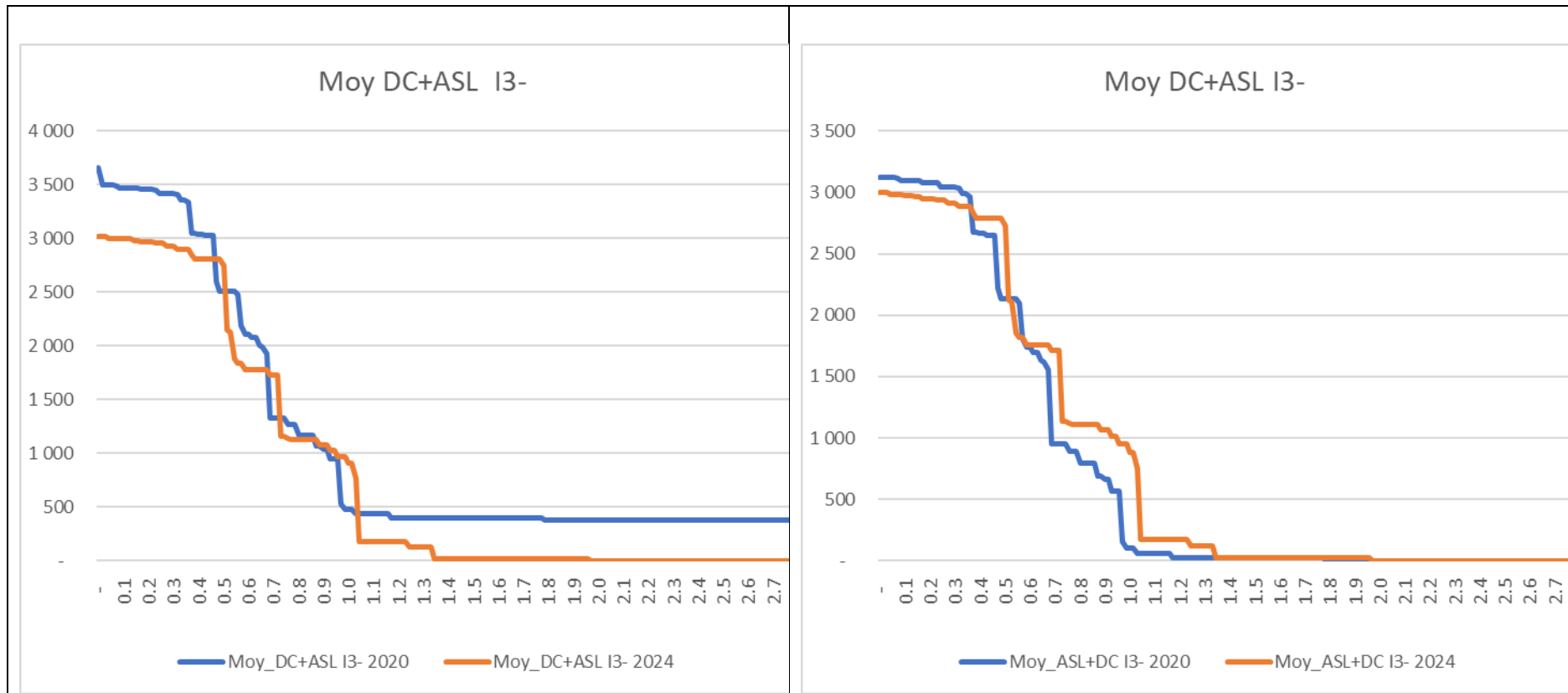
- Anne, D. et L'Horty Y., (2002). « Transferts sociaux locaux et retour à l'emploi », *Economie et Statistique*, n° 357-358. https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2002_num_357_1_7664
- Anne, D. et L'Horty Y., (2009). « Aides sociales locales, revenu de Solidarité active (RSA) et gains du retour à l'emploi », *Economie et Statistique*, n°429-430, 2009, pp. 129-157.
https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2009_num_429_1_8066
- Anne, D. et L'Horty Y., (2022). « Droits connexes et aides sociales locales: un nouvel état des lieux/Social Benefits, Related Entitlements and Local Social Support: A New Assessment ». *Économie et Statistique*, 530(1), 3-27.
- Cahuc, P., & Prost, C. (2015). Améliorer l'assurance chômage pour limiter l'instabilité de l'emploi. *Notes du conseil d'analyse économique*, 24(5), 1-12.
- Carcillo, S., (2024) *Salaire minimum interprofessionnel de croissance*. Rapport du Groupe d'experts sur le Smic. 28 novembre 2024
- Chareyron, S. (2018). Pauvreté et non-recours aux dispositifs sociaux: l'étude du RSA « socle seul ». *Économie & prévision*, 213(1), 41-59.
- Easterly, W., & Fischer, S. (2001). Inflation and the Poor. *Journal of money, credit and banking*, 160-178.
- Ferreira, F. H., & Ravallion, M. (2008). Global poverty and inequality: a review of the evidence. The World Bank Policy Research Working Paper, n° 4623.
- Jaravel, X. (2021). Inflation inequality: Measurement, causes, and policy implications. *Annual Review of Economics*, 13, 599-629.
- Rieg, C., et Rousset, A., (2025). Taux de pauvreté et inégalités s'accroissent fortement. Insee Première, n° 2063, Juillet.
- Talukdar, S. R. (2012). *The effect of inflation on poverty in developing countries: A panel data analysis* (Doctoral dissertation).

Annexe 1. Evolution des montants de l'ensemble des droits connexes (nationaux et locaux) en euros constants et à périmètre constant, en moyenne pour les 6 communes étudiées

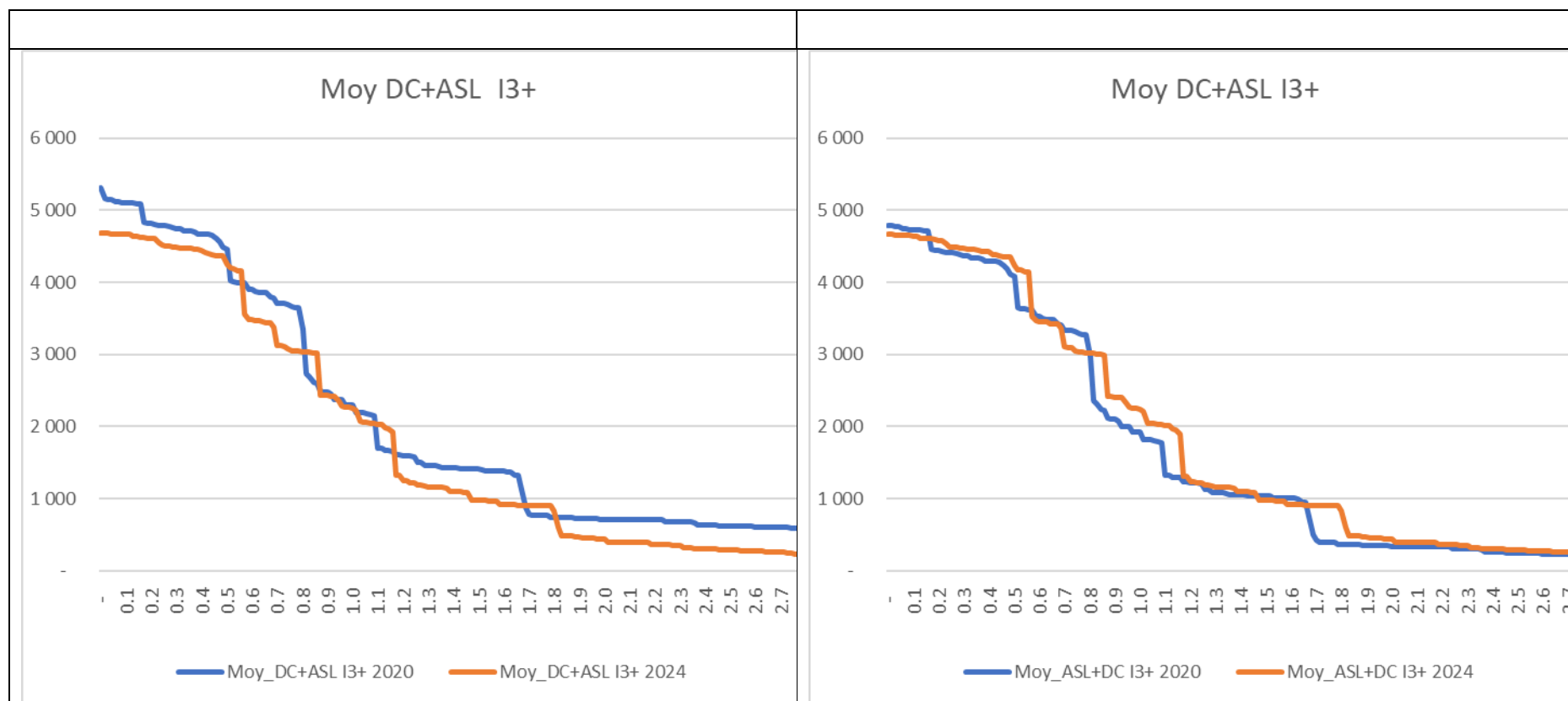
Graphique A1-1. Personne seule



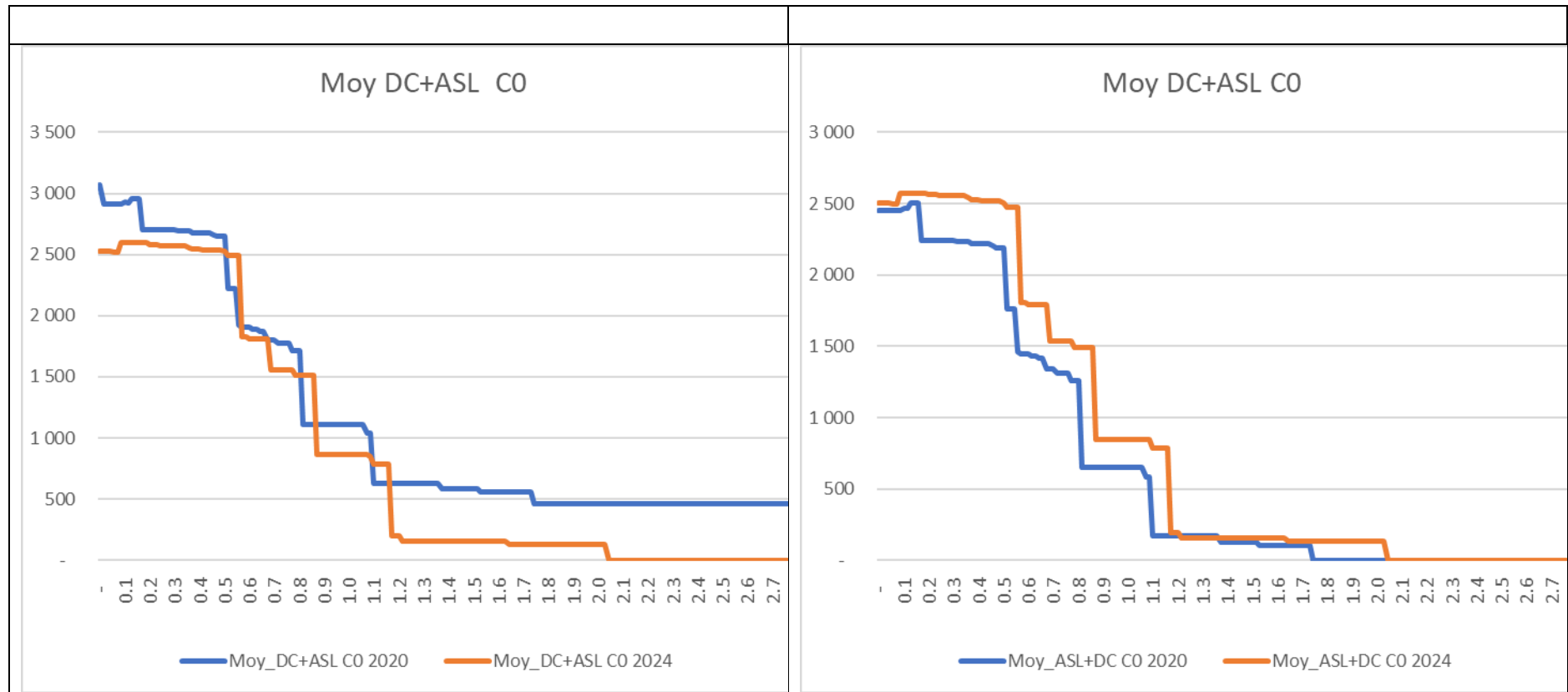
Graphique A1-2. Famille mono-parentale avec un enfant de moins de trois ans



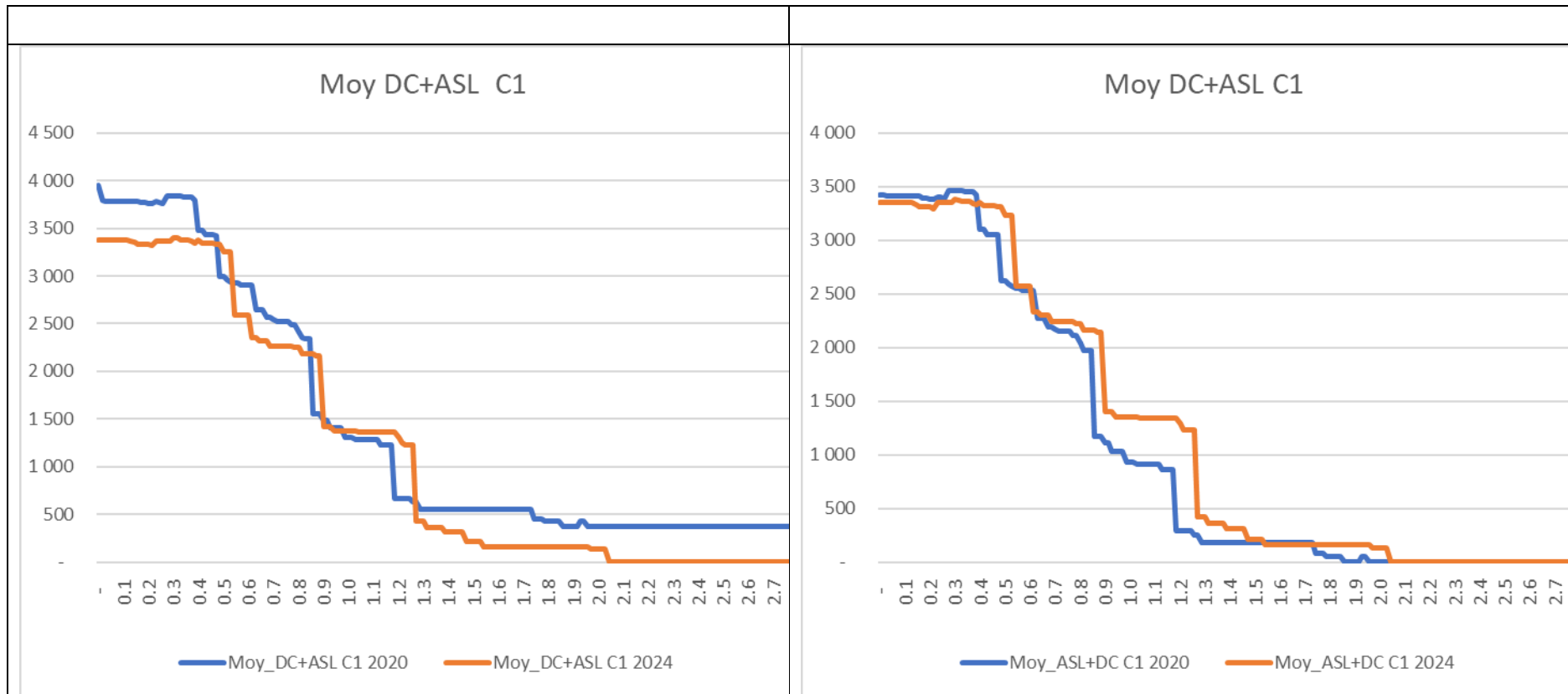
Graphique A1-3. Famille mono-parentale avec un enfant de plus de trois ans



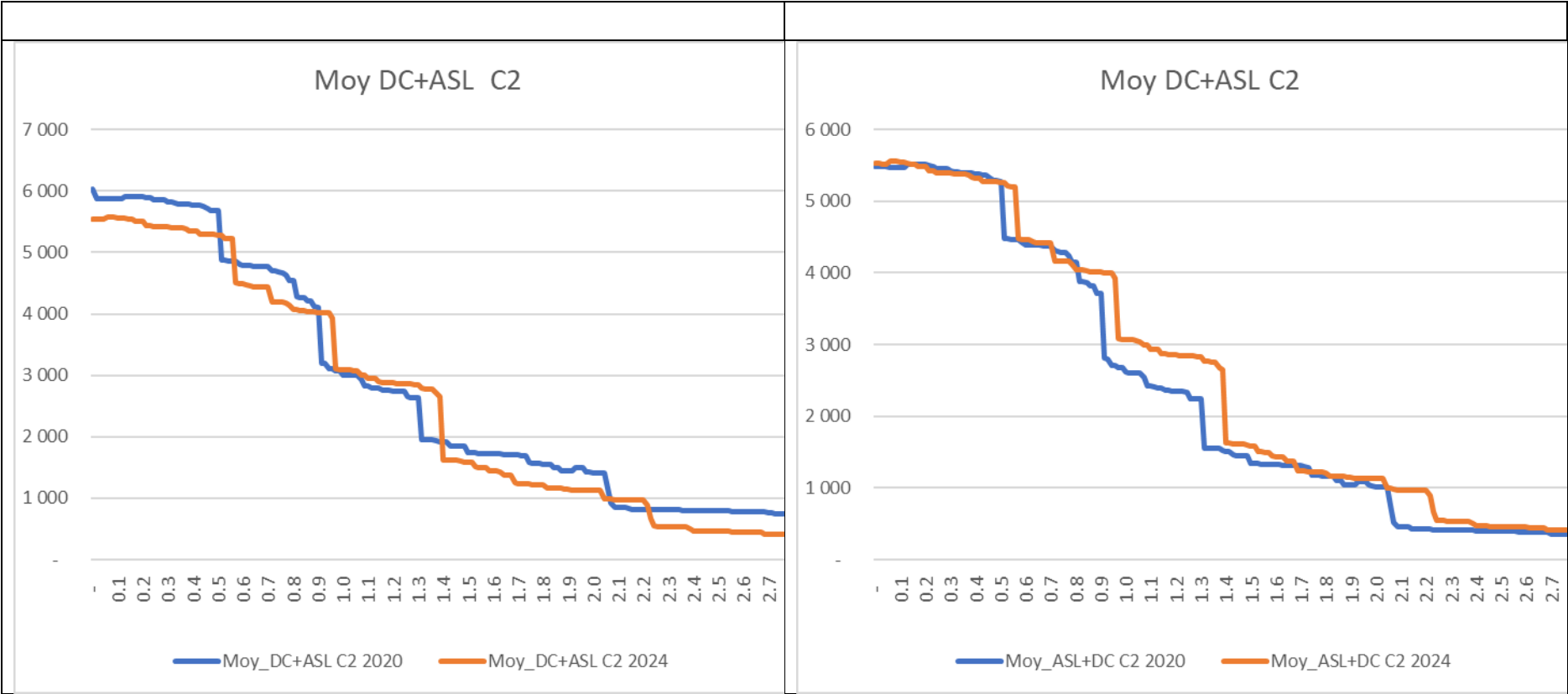
Graphique A1-4. Couple sans enfant



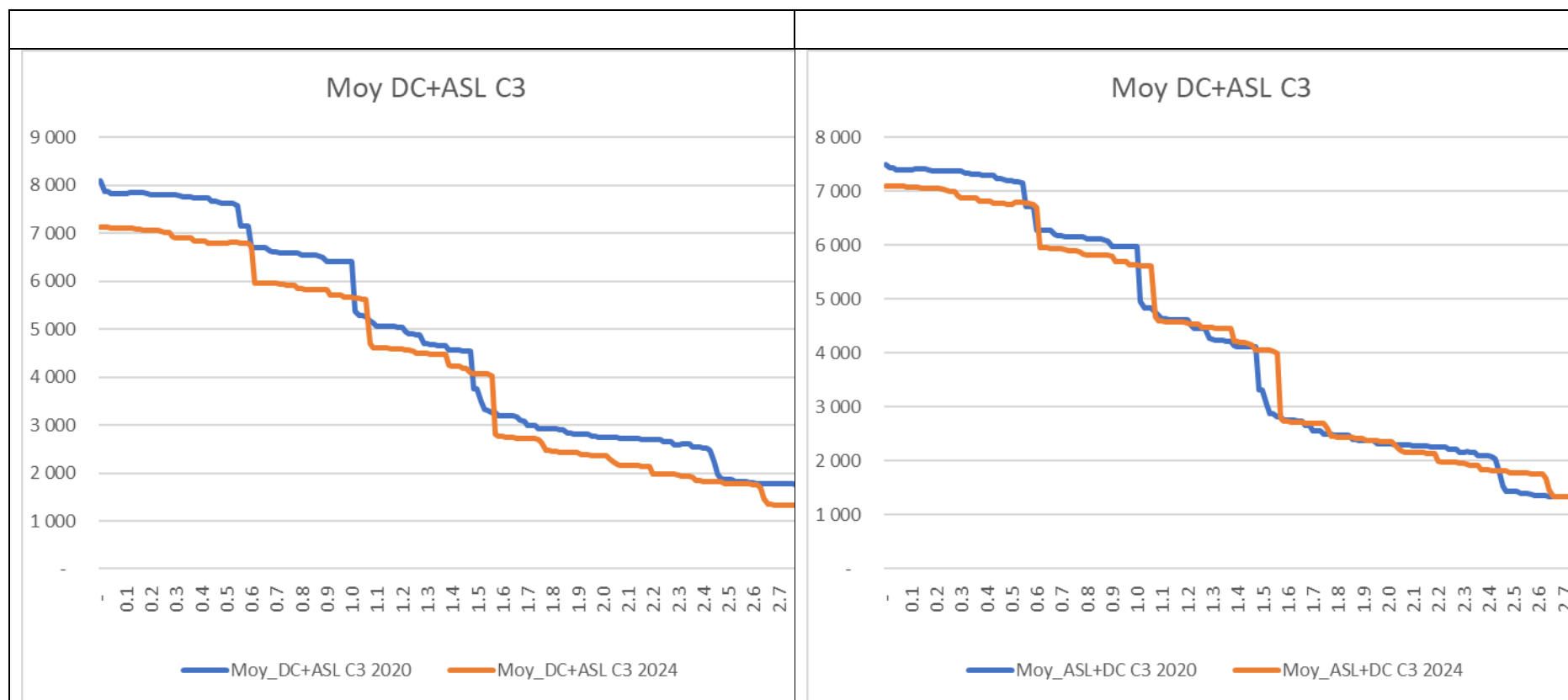
Graphique A1-5. Couple avec un enfant



Graphique A1-5. Couple avec deux enfants

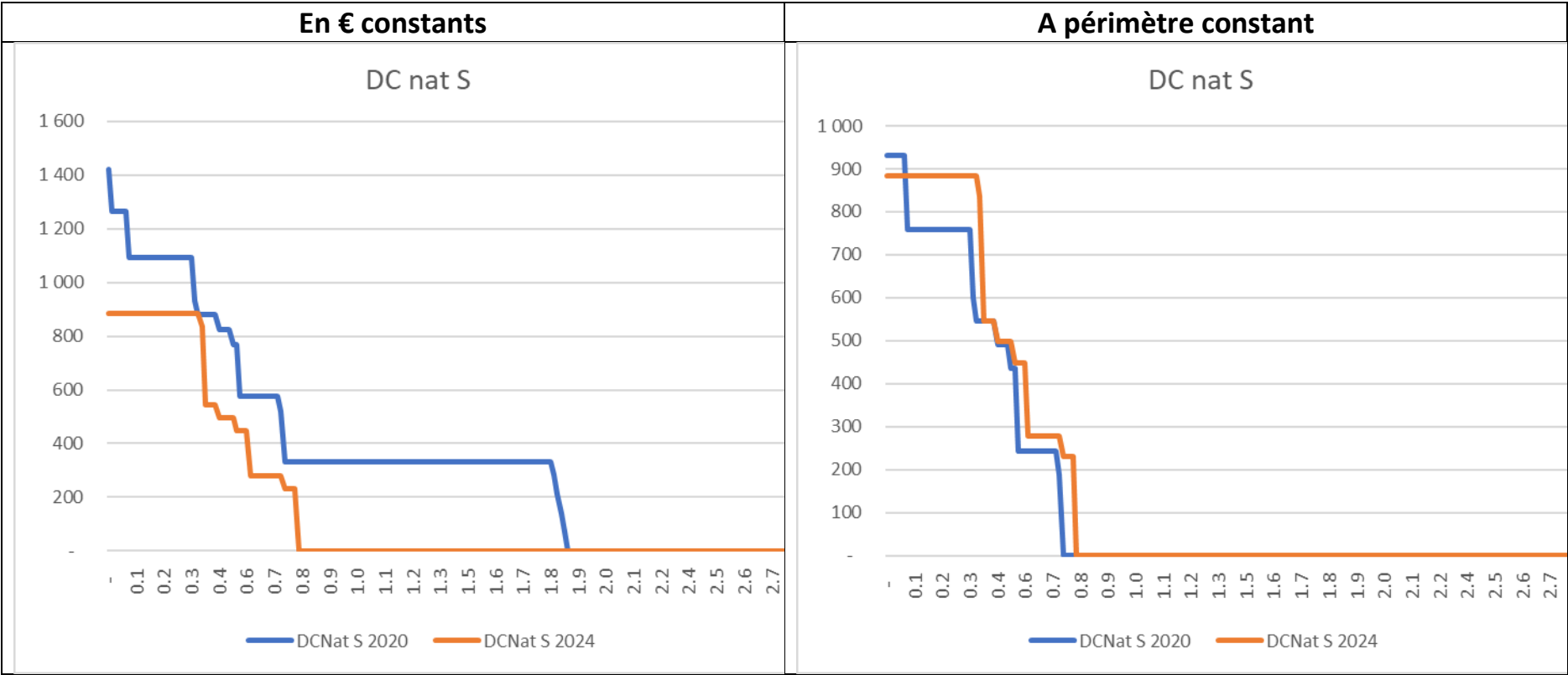


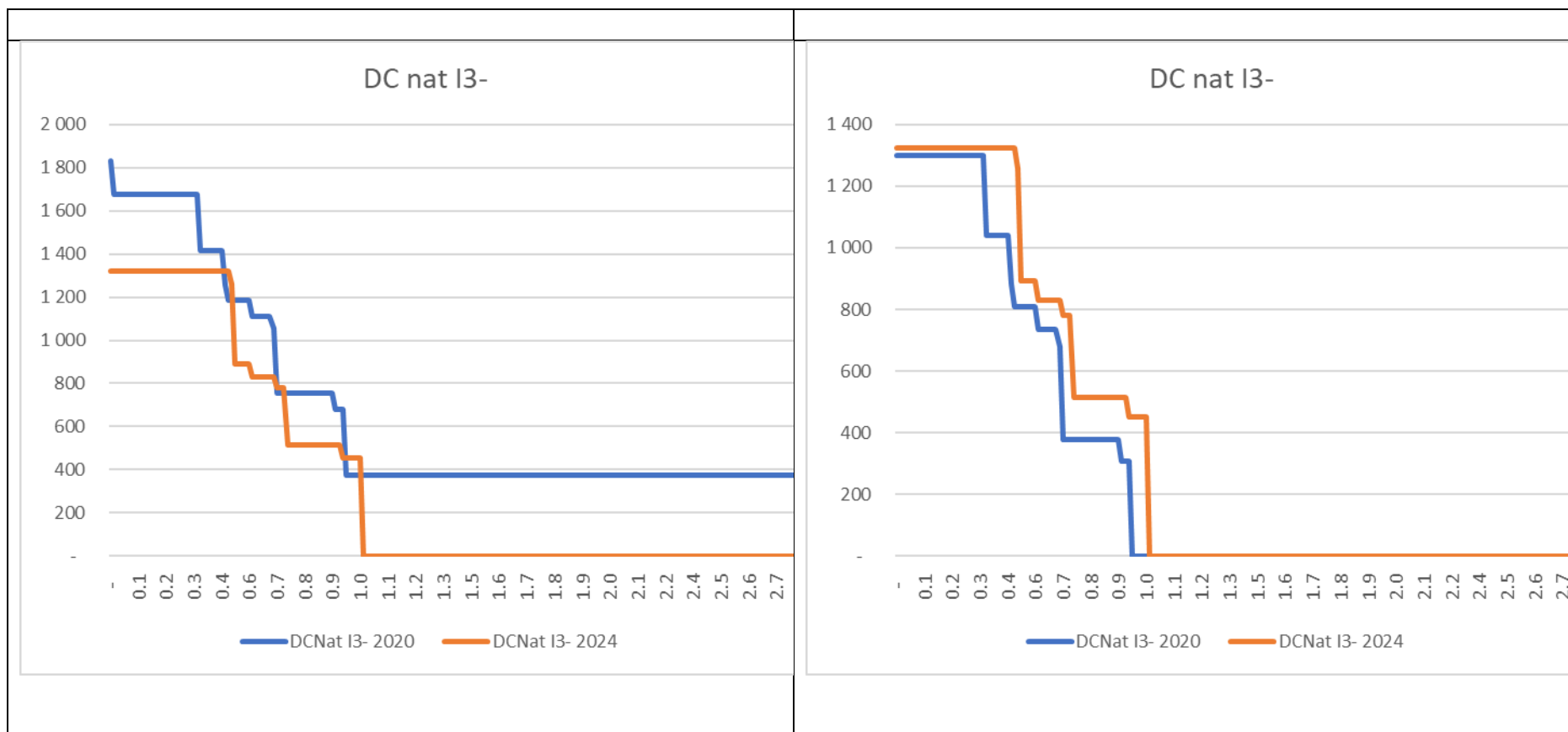
Graphique A1-6. Couple avec trois enfants

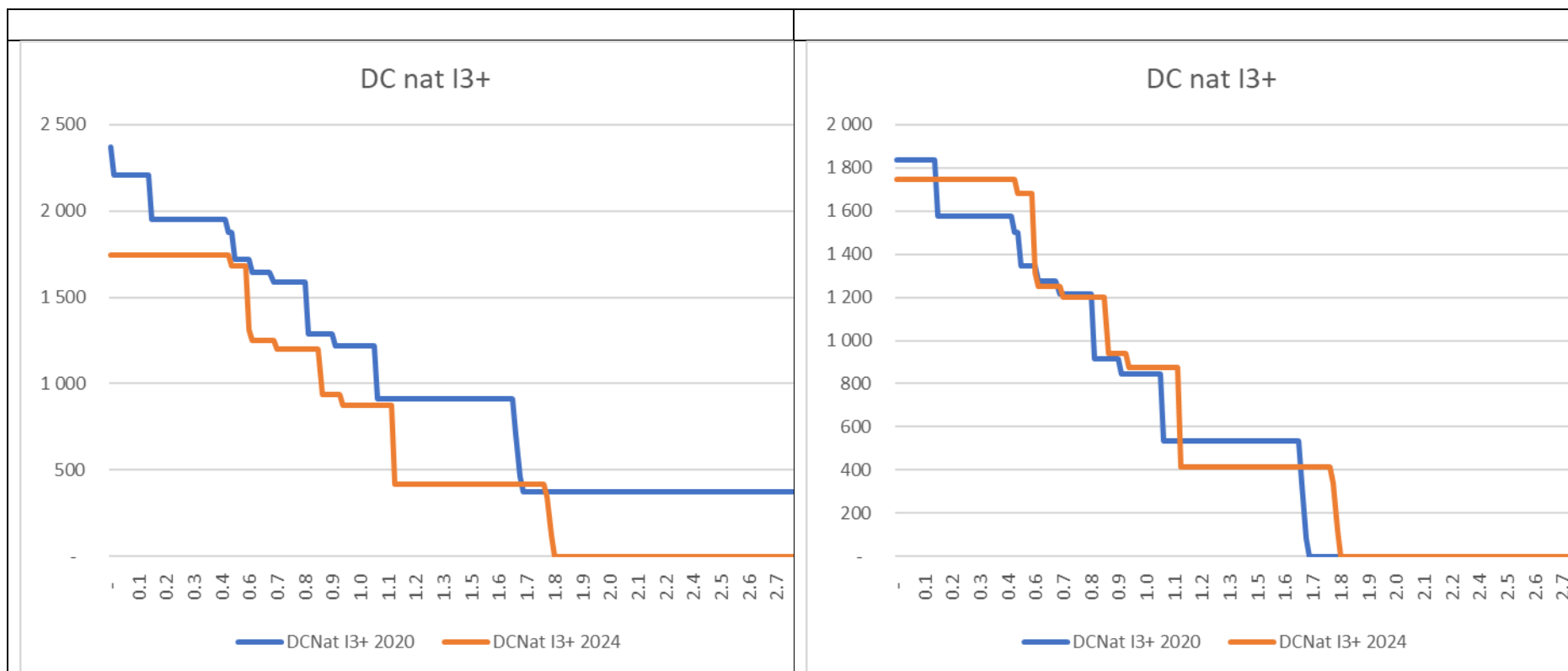


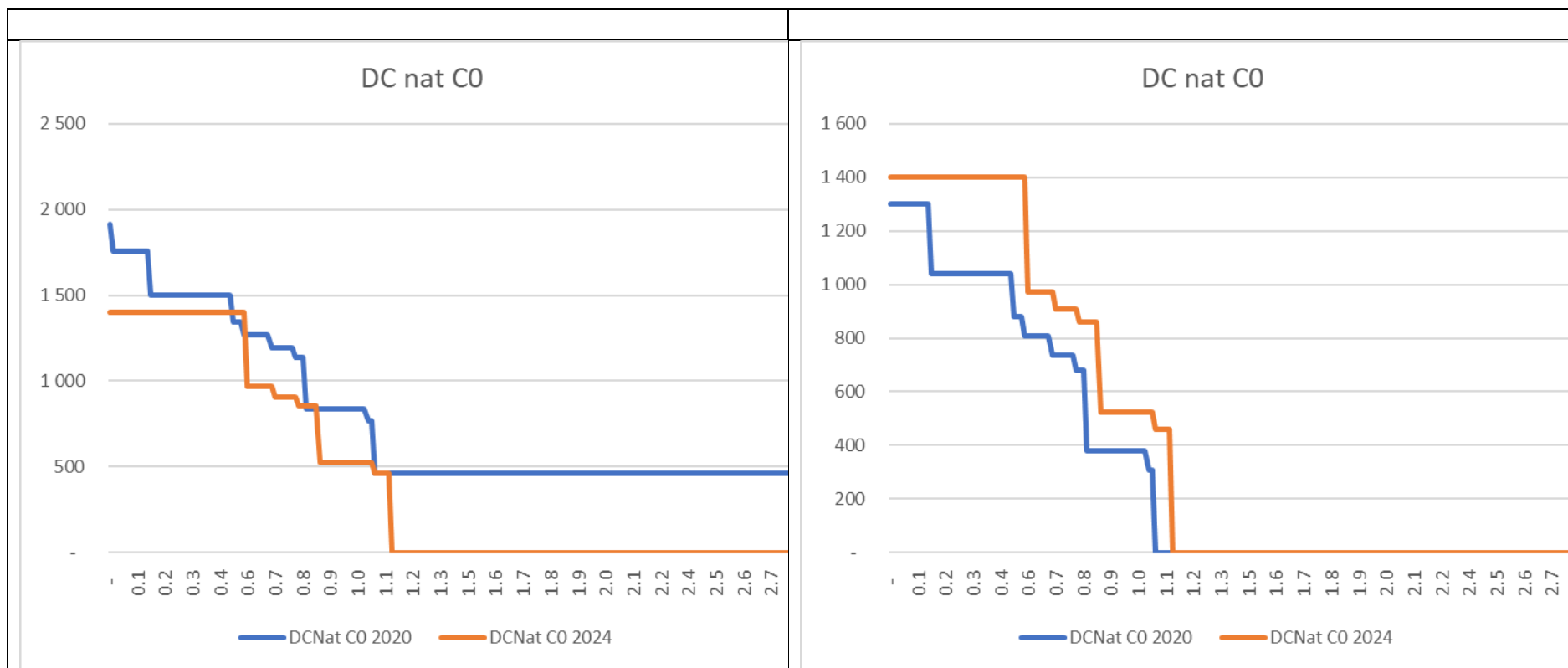
Annexe 2. Evolution des montants des droits connexes nationaux en euros constants et à périmètre constant

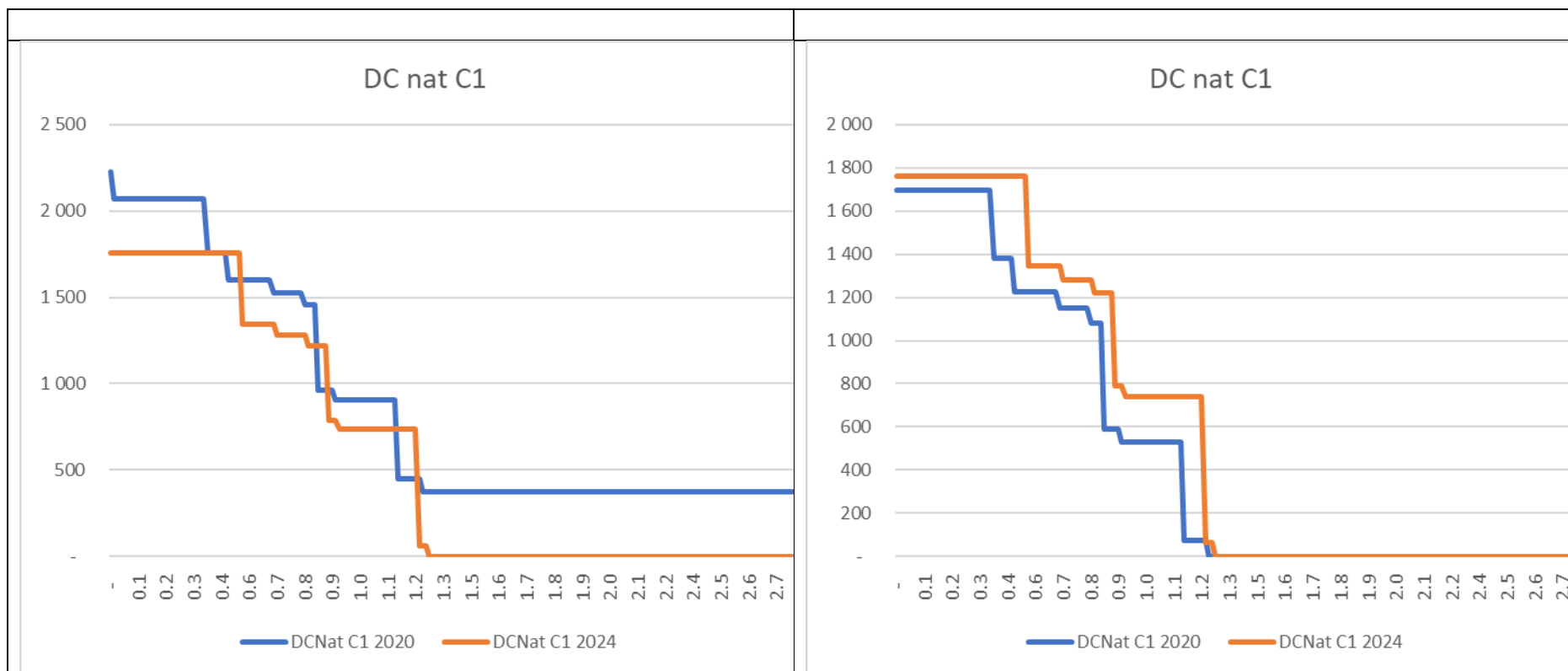
Graphique A2-1. Personne seule

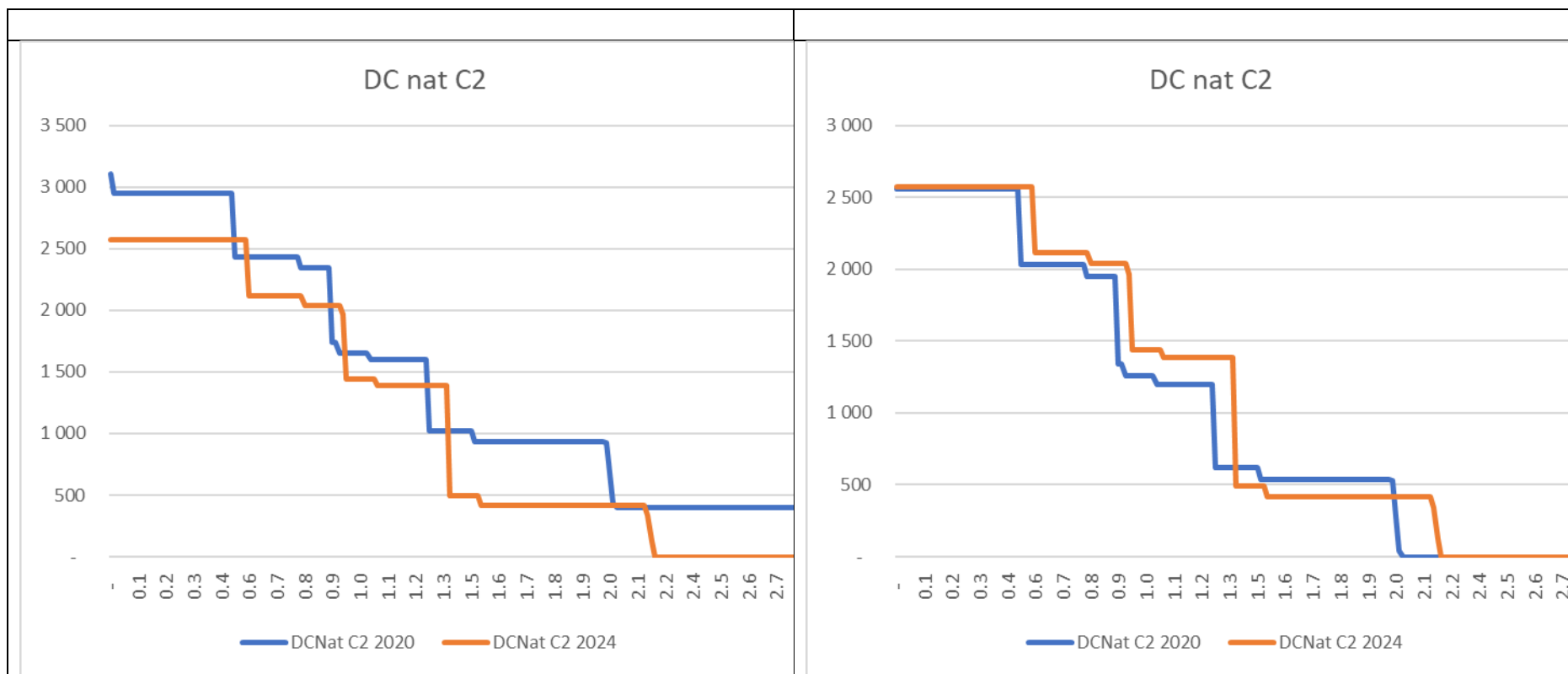


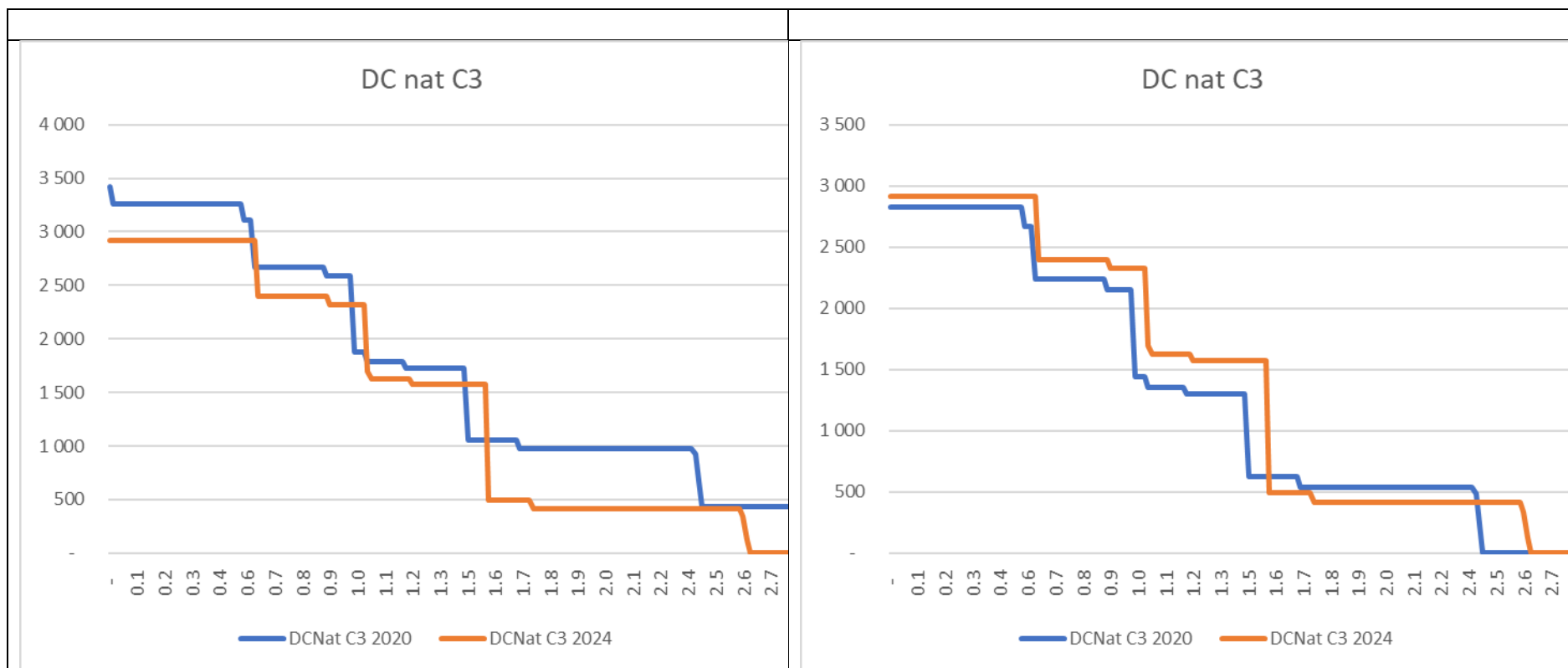












TEPP Rapports de Recherche 2025

25-8. Héritage olympique et pratique sportive : une évaluation du label "Terre de Jeux" de Paris 2024

Yannick L'Horty, Florian Moussi-Beylie, Pierre-Olaf Schut

25-7. Discriminations à l'embauche, âge et origine : une évaluation à l'aide d'un test multi-critères

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

25-6. Mesurer l'hétérogénéité territoriale de l'accessibilité aux soins: Aller au-delà de l'APL

Arnaud Chéron, Franck Maunoury, Anthony Terriau

25-5. Des difficultés de recrutement dans la restauration ? Un test de discrimination dans l'accès à l'apprentissage à Paris

Denis Anne, Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Ngoc-Thao Noet

25-4. Évaluation des facteurs de risque du passage de l'arrêt maladie à l'invalidité en France

Mohamed Ali Ben Halima, Narimene Louati, Karim Aït Bouziad, Marie-Anne Cousin-Renié, William Dab

25-3. Accès en master et origine ethnique : l'inégalité des chances

Sylvain Chareyron, Berlanda Desuza Fils-Aimé, Yannick L'Horty

25-2. Les discriminations persistent en France et la fonction publique n'est toujours pas abritée, dans aucun de ses versants

Laetitia Challe, Yannick L'Horty

25-1. A la recherche d'effets de territoire dans l'insertion des jeunes ultra-marins. Le cas des sortants du Service Militaire Adaptée

Denis Anne, Guillaume Labbé, Yannick L'Horty

TEPP Rapports de Recherche 2024

24-13. Prévenir les discriminations par une action de formation : une évaluation

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

24-12. Discrimination à l'embauche des femmes voilées en France : un test sur l'accès à l'apprentissage

Denis Anne, Arynata Bagayoko, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

24-11. Les discriminations ne prennent pas de vacances : Un état des lieux dans l'hébergement de loisir

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

24-10. Peut-on parler de discriminations dans l'accès à l'école?

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

24-9. Discriminations, une exception culturelle?

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

24-8. L'apport de données localisées pour évaluer l'empreinte économique d'une université : Une application à l'université Gustave Eiffel

Laetitia Challe, Yannick L'Horty

24-7. Les discriminations à l'embauche dans l'enseignement supérieur et la recherche

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

24-6. La mobilité professionnelle des personnes en situation de handicap : une étude de cas sur l'établissement public de la Caisse des Dépôts

Yannick L'Horty, François Maheu

24-5. Quelles préférences spatiales pour la localisation des parcs éoliens en mer ?

François-Charles Wolff, Pierre-Alexandre Mahieu, Brice Trouillet, Alexia Pigeault, Nicolas Rollo

24-4. Télétravailler : du choc de la pandémie à son adoption durable

Serge Blondel, Loïc Corven, François Langot, Jonathan Sicsic

24-3. Sélection à l'entrée en master : les effets de l'origine et de la religion

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Berlanda Desuza Fils-Aimé, Yannick L'Horty

24-2. Discriminations dans l'accès aux associations sportives : les effets du genre, de l'origine et du revenu

Denis Anne, Florian Moussi-Beylie

24-1. L'indice de diversité patronymique : enjeux, principes et applications

Moussa Kheddache, Yannick L'Horty

TEPP Rapports de Recherche 2023

23-13. La taxation du capital : pourquoi ? Comment ?

Etienne Lehmann

23-12. Pénalités périphériques et accès à l'emploi

Yannick L'Horty

23-11. Un modèle d'équilibre général calculable pour analyser les effets de la transition énergétique à La Réunion

Avotra Narindranahary, Olivia Ricci

23-10. Les inégalités économiques et sociales dans les Outre-Mer français : un héritage de l'histoire et des institutions coloniales

Jean-François Hoarau

23-9. Programme "Passeport Compétences / Badges numériques" Régions Bourgogne-Franche-Comté et Normandie

Equipe porteuse : Crem Caen, Tepp

23-8. Inégalités de niveau de vie en Nouvelle-Calédonie, l'impact du nickel : mesure et décomposition

Frédéric Chantreuil, Isabelle Lebon, Heloïse Rozier

23-7. Analyse de l'Impact économique Local des établissements caennais d'Enseignement Supérieur et de Recherche

Frédéric Chantreuil, Isabelle Lebon, Samuel Lerestif

23-6. Décomposition des inégalités liées au genre au sein de la fonction publique

Mathieu Bunel, Frédéric Chantreuil, Frédéric Gavrel, Jean-Pascal Guironnet, Isabelle Lebon

23-5. Qu'avons-nous appris en évaluant les accélérateurs de BPI France ?

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

23-4. Sélection à l'entrée en master : les effets du genre et de l'origine

Sylvain Chareyron, Berlanda Desuza Fils-Aimé, Yannick L'Horty

23-3. Discriminations ethno-raciales dans l'accès au logement social : un test des guichets d'enregistrement

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

23-2. Le recrutement à l'épreuve de la distance et des crises

Laetitia Challe

23-1. Quels facteurs expliquent la faible coopération en horticulture?

Serge Blondel, Ngoc-Thao Noet

TEPP Rapports de Recherche 2022

22-8. Discrimination à l'embauche, grossesse et parentalité : une première évaluation expérimentale

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

22-7. Origine ou couleur de peau? Anatomie des discriminations à l'embauche dans le secteur du prêt-à-porter

Dianké Tchabo

22-6. Discriminations dans l'accès à l'emploi : les effets croisés du genre, de l'origine et de l'adresse

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

22-5. Handicap et discriminations dans l'accès au logement : un test multicritères sur les malvoyants

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

22-4. Discrimination dans l'accès aux masters : une évaluation expérimentale

Sylvain Chareyron, Louis-Alexandre Erb, Yannick L'Horty

22-3. Dynamique des conglomérats et politique antitrust

Armel Jacques

22-2. Droits connexes et aides sociales locales : un nouvel état des lieux

Denis Anne, Yannick L'Horty

22-1. Etat des lieux, menaces et perspectives futures pour le tourisme à La Réunion : un regard macroéconomique à travers la détection de ruptures structurelles

Jean-François Hoarau

TEPP Rapports de Recherche 2021

21-13. Retarder l'âge d'ouverture des droits à la retraite provoque-t-il un déversement de l'assurance-retraite vers l'assurance-maladie ? L'effet de la réforme des retraites de 2010 sur l'absence-maladie

Mohamed Ali Ben Halima, Camille Ciriez, Malik Koubi, Ali Skalli

21-12. Discriminations en outre-mer : premiers résultats d'un testing

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Rebecca Peyrière

21-11. Evaluation de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

21-10. Confinement et discrimination à l'embauche : enseignements expérimentaux

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit François-Charles Wolff

21-9. Endettement stratégique dans un duopole mixte

Armel Jacques

21-8. Recours et non-recours à la prime d'activité : une évaluation en termes de bien-être

Cyrine Hannafi, Rémi Le Gall, François Legendre

21-7. Mixité et performances des entreprises

Laetitia Challe, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-6. Les écarts de rémunération au recrutement des femmes et des hommes : une investigation en entreprise

Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty

21-5. Discriminations dans l'accès à l'emploi : une exploration localisée en pays Avesnois

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty, Pascale Petit

21-4. Droits et devoirs du RSA : l'impact des contrôles sur la participation des bénéficiaires

Sylvain Chareyron, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty

21-3. Accélérer les entreprises ! Une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-2. Préférences et décisions face à la COVID-19 en France : télétravail, vaccination et confiance dans la gestion de la crise par les autorités

Serge Blondel, Sandra Chyderiotis, François Langot, Judith Mueller, Jonathan Sicsic

21-1. Confinement et chômage en France

Malak Kandoussi, François Langot

TEPP Rapports de Recherche 2020

20-5. Discriminations dans le recrutement des personnes en situation de handicap : un test multi-critère

Yannick L'Horty, Naomie Mahmoudi, Pascale Petit, François-Charles Wolff

20-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Siesic, Eddy Zanoutene

20-3. Les effets du CICE sur l'emploi, la masse salariale et l'activité : approfondissements et extensions pour la période 2013-2016

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

20-2. Discrimination en raison du handicap moteur dans l'accès à l'emploi : une expérimentation en Ile-de-France

Naomie Mahmoudi

20-1. Discrimination dans le recrutement des grandes entreprises: une approche multicanal

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty et Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2019

19-7. Les effets des emplois francs sur les discriminations dans le recrutement : une évaluation par testing répétés

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-6. Les refus de soins discriminatoires: tests multicritères et représentatifs dans trois spécialités médicales

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-5. Mesurer l'impact d'un courrier d'alerte sur les discriminations liées à l'origine

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Souleymane Mbaye

19-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital: Premiers résultats

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michael Sicsic

19-3. Parent isolé recherche appartement : discriminations dans l'accès au logement et configuration familiale à Paris

Laetitia Challe, Julie Le Gallo, Yannick L'horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

19-2. Les effets du Service Militaire Volontaire sur l'insertion des jeunes : un bilan complet après deux années d'expérimentation

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'horty

19-1. Discriminations à l'embauche: Ce que nous apprennent deux décennies de testings en France

Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2018

18-7. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: nouveaux approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

18-6. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

18-5. Les discriminations dans l'accès à l'emploi privé et public: les effets de l'origine, de l'adresse, du sexe et de l'orientation sexuelle

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

18-4. Handicap et discriminations dans l'accès à l'emploi : un testing dans les établissements culturels

Louise Philomène Mbaye

18-3. Investissement et embauche avec coûts d'ajustement fixes et asymétriques

Xavier Fairise, Jérôme Glachant

18-2. Faciliter la mobilité quotidienne des jeunes éloignés de l'emploi: une évaluation expérimentale

Denis Anne, Julie Le Gallo, Yannick L'Horty

18-1. Les territoires ultramarins face à la transition énergétique: les apports d'un MEGC pour La Réunion

Sabine Garabedian, Olivia Ricci

TEPP Rapports de Recherche 2017

17-12. Le travail à temps partiel en France: Une étude des évolutions récentes basée sur les flux

Idriss Fontaine, Etienne Lalé, Alexis Parmentier

17-11. Les discriminations dans l'accès au logement en France: Un testing de couverture nationale

Julie Le Gallo, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-10. Vous ne dormirez pas chez moi! Tester la discrimination dans l'hébergement touristique

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-9. Reprendre une entreprise : Une alternative pour contourner les discriminations sur le marché du travail

Souleymane Mbaye

17-8. Discriminations dans l'accès à la banque et à l'assurance : Les enseignements de trois testings

Yannick L'Horty, Mathieu Bunel, Souleymane Mbaye, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-7. Discriminations dans l'accès à un moyen de transport individuel : Un testing sur le marché des voitures d'occasion

Souleymane Mbaye, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-6. Peut-on parler de discriminations dans l'accès à la formation professionnelle ? Une réponse par testing

Loïc Du Parquet, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Pascale Petit

17-5. Evaluer une action intensive pour l'insertion des jeunes: le cas du Service Militaire Volontaire

Dennis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

17-4. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: une nouvelle évaluation ex post pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-3. La faiblesse du taux d'emploi des seniors: Quels déterminants?

Laetitia Challe

17-2. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post: Résultats complémentaires

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-1. Les discriminations dans l'accès au logement à Paris: Une expérience contrôlée

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2016

16-10. Attractivité résidentielle et croissance locale de l'emploi dans les zones d'emploi métropolitaines

Emilie Arnoult

16-9. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

16-8. Discriminations ethniques dans l'accès au logement: une expérimentation en Nouvelle-Calédonie

Mathieu Bunel, Samuel Gorohouna, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Catherine Ris

16-7. Les Discriminations à l'Embauche dans la Sphère Publique: Effets Respectifs de l'Adresse et De l'Origine

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-6. Inégalités et discriminations dans l'accès à la fonction publique d'Etat : une évaluation par l'analyse des fichiers administratifs de concours

Nathalie Greenan, Joseph Lafranchi, Yannick L'Horty, Mathieu Narcy, Guillaume Pierné

16-5. Le conformisme des recruteurs: une expérience contrôlée

Florent Fremigacci, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-4. Sélectionner des territoires de contrôle pour évaluer une politique localisée : le cas des territoires de soin numériques

Sophie Buffeteau, Yannick L'Horty

16-3. Discrimination à l'embauche à l'encontre des femmes dans le secteur du bâtiment : les résultats d'un testing en Ile-De-France

Emmanuel Duguet, Souleymane Mbaye, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-2. Accès à l'emploi selon l'âge et le genre: Les résultats d'une expérience contrôlée

Laetitia Challe, Florent Fremigacci, François Langot, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-1. Faut-il encourager les étudiants à améliorer leur orthographe?

Estelle Bellity, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Laurent Sarfati

TEPP Rapports de Recherche 2015

15-5. A la recherche des incitations perdues : pour une fusion de la prime d'activité, de la CSG, des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu

Etienne Lehmann

15-4. Crise économique, durée du chômage et accès local à l'emploi : Eléments d'analyse et pistes d'actions de politique publique locale

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

15-3. L'adresse contribue-t-elle à expliquer les écarts de salaires ? Le cas de jeunes sortant du système scolaire

Emilia Ene Jones, Florent Sari

15-2. Analyse spatiale de l'espace urbain : le cas de l'agglomération lyonnaise

Emilie Arnoult, Florent Sari

15-1. Les effets de la crise sur les disparités locales de sorties du chômage : une première exploration en Rhône-Alpes

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Florent Sari

TEPP Rapports de Recherche 2014

14-6. Dépréciation du capital humain et formation continue au cours du cycle de vie : quelle dynamique des externalités sociales ?

Arnaud Chéron, Anthony Terriau

14-5. La persistance du chômage ultra-marin

Yannick L'Horty

14-4. Grèves et productivité du travail : Application au cas français

Jérémy Tanguy

14-3. Le non-recours au RSA "socle seul": L'hypothèse du patrimoine

Sylvain Chareyron

14-2. Une évaluation de l'impact de l'aménagement des conditions de travail sur la reprise du travail après un cancer

Emmanuel Duguet, Christine Le Clainche

14-1. Renforcer la progressivité des prélèvements sociaux

Yannick L'Horty, Etienne Lehmann

TEPP Rapports de Recherche 2013

13-10. La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés : les résultats d'une expérience contrôlée

Loïc du Parquet, Thomas Brodaty, Pascale Petit

13-9. Simuler les politiques locales favorisant l'accessibilité à l'emploi

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

13-8. Le paradoxe des nouvelles politiques d'insertion

Jekaterina Dmitrijeva, Florent Fremigacci, Yannick L'Horty

13-7. L'emploi des seniors : un réexamen des écarts de taux d'emploi européens

Laetitia Challe

13-6. Effets de quartier, effet de département : discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi

Pascale Petit, Mathieu Bunel, Emilia Ene Jones, Yannick L'Horty

13-5. Comment améliorer la qualité des emplois salariés exercés par les étudiants ? Les enseignements d'une expérience contrôlée

Jekaterina Dmitrijeva, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-4. Evaluer l'efficacité d'une campagne de valorisation du bénévolat : les enseignements de deux expériences contrôlées sur le marché du travail

Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-3. Les différents parcours offerts par l'Education Nationale procurent-ils les mêmes chances d'accéder à l'emploi?

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

13-2. Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ?

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit, Bénédicte Rouland, Yiyi Tao

13-1. Anatomie d'une politique régionale de lutte contre les discriminations

Yannick L'Horty

TEPP Rapports de Recherche 2012

12-9. Emploi et territoire : réparer les fractures

Yannick L'Horty

12-8. Inadéquation des qualifications et fracture spatiale

Frédéric Gavrel, Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Isabelle Lebon

12-7. Comment réduire la fracture spatiale ? Une application en Île-de-France

Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Florent Sari

12-6. L'accès à l'emploi après un CAP ou un baccalauréat professionnel : une évaluation expérimentale

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

12-5. Discriminations à l'embauche des jeunes en Île-de-France : un diplôme plus élevé compense-t-il une origine maghrébine ?

Emilia Ene Jones

12-4. Evaluer les réformes des exonérations générales de cotisations sociales

Mathieu Bunel, Céline Emond, Yannick L'Horty

12-3. Evaluer un dispositif sectoriel d'aide à l'emploi : l'exemple des hôtels cafés restaurants de 2004 à 2009

Mathieu Bunel

12-2. L'intermédiation financière dans l'analyse macroéconomique : le défi de la crise

Eleni Iliopulos, Thepthida Sopraseuth

12-1. _Etre Meilleur Apprenti de France : quels effets sur l'accès à l'emploi ? Les enseignements de deux expériences contrôlées sur des jeunes d'Ile-de-France

Pascale Petit, Florent Fremigacci, Loïc Du Parquet, Guillaume Pierne

TEPP Rapports de Recherche 2011

11-14. Quelles politiques publiques pour protéger la biodiversité ? Une analyse spatiale
Jean De Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laetitia Tuffery

11-13. Le grand Paris de l'emploi
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-12. Le WIKI IO : réduire les risques de décrochage et d'abandon à la sortie du collège
Solène Coursaget, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Emmanuel Quenson

11-11. Pourquoi tant de chômeurs à Paris ?
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-10. Les effets des aides publiques aux hôtels cafés restaurants et leurs interactions : une évaluation sur micro-données d'entreprises
Mathieu Bunel, Yannick L'Horty

11-9. Evaluer l'impact d'un micro-programme social : une étude de cas expérimentale
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit

11-8. Discrimination résidentielle et origine ethnique : une étude expérimentale en Île-de-France
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty

11-7. "10 000 permis pour réussir". Evaluation quantitative
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Sophie Kaltenmark, Pascale Petit

11-6. Les effets du bénévolat sur l'accès à l'emploi. Une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés d'Ile-de-France
Jonathan Bougard, Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

11-5. Discrimination à l'embauche des jeunes franciliens et intersectionnalité du sexe et de l'origine : les résultats d'un testing
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Florent Sari

11-4. Ce que font les villes pour les ménages pauvres. Résultat d'une enquête auprès des villes de plus de 20 000 habitants
Denis Anne, Céline Emond, Yannick L'Horty

11-3. Être mobile pour trouver un emploi? Les enseignements d'une expérimentation en région parisienne
Loïc Du Parquet, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Florent Sari

11-2. Comment développer les emplois favorables à la biodiversité en Île-de-France ?
Jean de Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laëtitia Tuffery

11-1. Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Île-de-France
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Loïc du Parquet, Pascale Petit, Florent Sari

La Fédération TEPP

La fédération de recherche « Théorie et Evaluation des Politiques publiques » (FR 2042 CNRS) rassemble des équipes de recherche en Economie, Sociologie et Gestion :

- L'**Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Economique, ERUDITE**, équipe d'accueil n°437 rattachée à l'Université Paris-Est Créteil et à l'Université Gustave Eiffel ;
- Le **Centre de Recherches en Economie et en Management, CREM**, unité mixte de recherche n°6211 rattachée au CNRS, à l'Université de Rennes 1 et à l'Université de Caen Basse-Normandie ;
- Le **Centre Pierre Naville, CPN**, équipe d'accueil n°2543 rattachée à l'Université d'Evry-Paris Saclay ;
- Le **Centre de Recherche en Economie et Droit, CRED**, équipe d'accueil n°7321, rattachée à l'Université Panthéon-Assas ;
- Le **Centre d'Etude des Politiques Economiques, EPEE**, équipe d'accueil n°2177 rattachée à l'Université d'Evry Paris-Saclay ;
- Le **Groupe d'Analyse des Itinéraires et des Niveaux Salariaux, GAINS**, équipe d'accueil n°2167 rattachée à Le Mans Université ;
- Le **Groupe de Recherche ANgevin en Économie et Management, GRANEM**, unité mixte de recherche UMR-MA n°49 rattachée à l'Université d'Angers ;
- Le **Laboratoire d'Economie et de Management Nantes-Atlantique, LEMNA**, équipe d'accueil n°4272, rattachée à Nantes Université ;
- Le **Laboratoire interdisciplinaire d'étude du politique Hannah Arendt - Paris-Est, LIPHA-PE**, équipe d'accueil n°7373 rattachée à l'Université Paris-Est Créteil et à l'Université Gustave Eiffel ;
- Le **Centre d'Economie et de Management de l'Océan Indien, CEMOI**, équipe d'accueil n°13, rattachée à l'Université de la Réunion ;
- Le **Laboratoire d'économie de Poitiers, LÉP**, équipe d'accueil n°2249, rattachée à l'Université de Poitiers ;
- L'UMR **Structures et marchés agricoles, ressources et territoires, SMART**, unité mixte de recherche n°1302, rattachée à l'INRAE et à l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- Le **Centre de recherche en économie et en droit sur le développement insulaire, CREDDI**, équipe d'accueil n°2438, rattachée à l'Université des Antilles.

TEPP rassemble 230 enseignants-chercheurs et 100 doctorants. Elle est à la fois l'un des principaux opérateurs académiques d'évaluation de politiques publiques en France, et la plus grande fédération pluridisciplinaire de recherche sur le travail et l'emploi. Elle répond à la demande d'évaluation d'impact de programmes sociaux à l'aide de technologies avancées combinant modélisations théoriques et économétriques, techniques de recherche qualitatives et expériences contrôlées.